

l'éducation



cantines
scolaires
ou
restaurants
d'enfants ?

Le rendez-vous international de l'image et du son.



C'est dans le cadre particulièrement adapté du Palais des Congrès au Centre International de Paris, Porte Maillot, que se tiendra du 22 au 27 janvier 1979 le 6^e Salon International "Audiovisuel et Communication", rendez-vous international de l'image et du son.

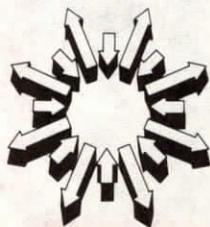
Le Salon présentera tous les matériels et systèmes de prise de vue, d'enregistrement et de reproduction de l'image et du son. Seront particulièrement remarquables à cette occasion les régies de sonorisation, les magnétoscopes, les vidéodisques, les systèmes de sécurité et de surveillance, les jeux

électroniques et les systèmes de télétexte.

Complétant les animations et présentations des exposants sur leurs stands, un forum "Illustration de l'Audiovisuel" comportera un programme de manifestations importantes : journées "L'Image et l'Entreprise" organisées par le CEDFI, présentations-débats placés sous l'égide de la presse spécialisée, festival de films et de programmes audiovisuels présentant les grands prix décernés dans les manifestations de province et notamment ceux du Festival de Biarritz. Forum C.N.P.F.

Ce 6^e Salon "Audiovisuel et Communication" rassemblera d'une part, tous les professionnels qui ont pour mission de former, informer, promouvoir et distraire (formateurs, enseignants, industriels, commerçants, architectes, publicistes, médecins...) et d'autre part, un public chaque jour plus vaste que concerne l'utilisation quotidienne de l'image et du son.

Rendez-vous sur le stand
l'Éducation du 22 au 27 janvier 1979



audiovisuel ET communication

6^e SALON INTERNATIONAL PALAIS DES CONGRÈS
PARIS - 22/27 JANVIER 1979 PORTE MAILLOT DE 9 A 18 H
ORGANISATION SDSA, 20 RUE HAMELIN 75116 PARIS - TÉL. 505.13.17 + TELEX. 630400

l'éducation

fondée en 1945
par Gustave Monod et Louis Cros

Rédaction, publicité, annonces
2, rue Chauveau-Lagarde - 75008 Paris
Tél. : 266-69-20/21/67

Abonnements
215, boulevard Macdonald - 75019 Paris
Tél. : 202-80-88

le numéro ordinaire : 4 F
le numéro spécial : 6 F
Abonnement annuel : France 90 F
étranger 120 F

C.C.P. 31-680-34 F (La Source)

Pour tout changement d'adresse, joindre
une bande d'expédition et 2 F en timbres.

une semaine après l'autre

- 2 **bonne année ?**, par Maurice Guillot
- 3 **les nouveaux programmes de quatrième et troisième**, par Michaëla Bobasch

cette école innombrable

- 8 **quand les écoliers se mettent à table**, par Nicole Gauthier
- 12 **régions : vivre l'environnement**, par Odile Cimetière

à votre service

- 15 **l'éducation a retenu pour vous cette semaine**
- 16 **textes officiels : vous lirez au B.O.**
- 17 **vous avez la réponse**, par René Guy
- 18 **documentation : autour de l'enfant**, par Pierre Ferran et Louis Porcher
- 19 **CNDP : la RTS vous propose**
- 20 **audiovisuel : les matériels / 7 — les projecteurs de diapositives**, par Jean-Luc Michel
- 21 **sur votre agenda**

l'homme créateur

- 23 **un homme de tête**, par Jean-Pierre Vélis
- 25 **festival : courts (et bons) métrages**, par Jacques Chevallier
- 26 **Mickey, un quinquagénaire en bonne santé**, par Etienne Fuzellier
- 26 **panorama — cinéma : une satire bien menée ; à lire**, par Etienne Fuzellier ; **théâtre : une société en déclin ; à lire**, par Raymond Laubreaux

le monde comme il va

- 28 **l'emploi malade de l'école ?**, par François Mariet
- 33 **championnat de France de mots croisés 1979**
- 34 **mots croisés — échecs**

photos - couverture, p. 8 et 9 : A. Munoz de Pablos ; p. 27 : Lot ; p. 28 : Niépce/Rapho.

bonne année ?

CES PERIODES de trêve et de vœux nous laissent dans la fâcheuse position de balance entre l'établissement du bilan de l'an écoulé et l'inventaire des promesses de celui à venir. En ce qui concerne le premier, bornons-nous à deux constats : l'occasion de la campagne électorale pour les élections législatives du mois de mars a révélé la pauvreté, pour ne pas dire l'indigence, des programmes éducatifs des formations politiques dont la seule excuse était la chasse aux voix ; l'offensive officielle pour la revalorisation de l'école primaire et de la fonction enseignante, avec ministre, président de la République et Premier ministre successivement au pupitre, semble avoir suscité une certaine émotion, voire une certaine attente dans l'opinion.

C'est donc sur cette revalorisation que reposent les promesses de l'année nouvelle. Même si elle a tardé à venir et s'il ne faut lui accorder que l'importance qu'elle mérite, l'intervention du Premier ministre pour encourager la « concertation » sur la formation des maîtres reste le « geste politique » du gouvernement que les instituteurs ont voulu y voir. Tout récemment devant le Sénat, Christian Beullac ne confortait-il pas cette situation en déclarant : « *La formation des maîtres reste la priorité des priorités.* » Il est évident que cette « année des maîtres », si elle doit être, ne le sera qu'en fonction des négociations à propos des indices de la grille de la Fonction publique et, de part et d'autre, on ne fait pas mystère des difficultés, et du semestre qui sera nécessaire pour les contourner, le mois de mai apparaissant comme une échéance raisonnable.

Mais dans les perspectives, il convient de ne pas omettre la plus grave, l'aspect le plus sombre : le chômage, ce mal qui frappe en priorité le « produit » de l'école, c'est-à-dire les jeunes. Formons mieux nos maîtres pour mieux former nos jeunes. Oui, mais n'ont-ils pas le droit de nous demander « pour quoi ? ». Le dossier que nous publions en fin de ce numéro se passe de commentaires et l'image qu'évoque le numéro du « Courrier de l'Unesco » de novembre titrant « 50 millions de chômeurs », mérite d'être méditée : « *Si tous les chômeurs des vingt-quatre pays de l'OCDE se mettaient en file indienne à la porte d'un bureau d'embauche à Londres, ils feraient une queue longue jusqu'à New York. On y verrait beaucoup de jeunes.* »

Depuis plusieurs années déjà, le désarroi des jeunes nous taraude comme une tumeur maligne sans que nous y prenions garde. Celle-là sera-t-elle encore une « bonne année » de plus ? Il y a des moments où l'on a quelque scrupule à formuler des « souhaits ».

Maurice Guillot

les nouveaux programmes de quatrième et troisième

Après la sixième et la cinquième, la réforme du collège unique va faire son entrée en quatrième et en troisième ; elle sera effective en quatrième dès la rentrée 1979. Bien que n'ayant pas été votés par le CEGT (lequel n'a qu'un rôle consultatif), les programmes ont quand même été publiés. Nous en présentons ici l'essentiel, ainsi que les réactions des associations d'enseignants concernées.

Certaines de ces associations, qui entretiennent de bonnes relations avec l'Inspection générale, ont été consultées avant l'élaboration des programmes ; ce fut le cas pour les mathématiques, la physique, les sciences naturelles et l'histoire-géographie, mais pas pour le français, l'éducation manuelle et technique, les langues vivantes et l'éducation artistique.

Toutefois, consultation ne signifie pas concertation et toutes les associations d'enseignants — y compris celles qui sont plutôt favorables à ces programmes — restent critiques à leur égard. Toutes auraient souhaité « une mise en place plus progressive » d'une réforme que l'on a décidée, leur semble-t-il, « sans se donner les moyens de l'appliquer ».

Les enseignants des disciplines expérimentales et technologiques (physique, sciences naturelles, EMT) déplorent la perte des dédoublements et demandent la constitution de groupes restreints à partir de deux classes. Toutes les associations mettent l'accent sur la formation des maîtres, rendue plus nécessaire que jamais au moment où l'on modifie les programmes, et s'interrogent sur ce que sera la réforme du second cycle.

mathématiques : enseignants favorables mais inquiets

Pas de cloison étanche entre calcul et géométrie, « deux disciplines pouvant de façon égale concourir à la formation du raisonnement », accent mis sur la notion de fraction et la possibilité d'aborder les nombres rationnels et réels dans l'ordre que l'on souhaite pour le calcul, et sur l'utilisation de l'acquis intuitif des élèves pour la partie géométrique : telles sont les caractéristiques du programme de mathématiques pour la classe de quatrième. En troisième, on introduira la racine carrée, les équations du premier degré à deux inconnues à coefficients numériques en algèbre, et les propriétés de Thalès, de Pythagore ainsi que des notions de trigonométrie en géométrie.

Contrairement à l'Inspection générale, qui voit dans ces programmes « un réajustement plus qu'une innovation », les enseignants de l'APMEP considèrent qu'ils présentent « de profonds changements, en particulier en géométrie et dans la formulation des commentaires ». S'ils sont parfaitement d'accord avec l'accent mis dans les Instructions sur le fait que « la géométrie est indissociable de la recherche de constructions géométriques » et sur la volonté de l'Inspection générale de « laisser une autonomie dans le cadre de l'horaire », les enseignants en mathématiques sont pourtant inquiets car ils craignent « un décalage entre les intentions exprimées et la réalité des manuels qui, étant donné leur délai de fabrication, ne pourront pas tenir compte de ces changements ». Ils

déplorent également des « omissions » car ils auraient souhaité une géométrie basée davantage sur les transformations (symétrie, translation, rotation) et une géométrie de construction « permettant d'utiliser l'objet au lieu de dissertar sur celui-ci ».

Parmi les autres sujets d'inquiétude de l'enseignant de base, figurent le problème du soutien intégré dans les quatre heures de cours hebdomadaire, et celui de la formation continue qui se posera avec d'autant plus d'acuité que les changements intervenus dans le programme de géométrie la rendent nécessaire au moment où les IREM connaissent des restrictions.

physique : une nouveauté

La physique, qui fera son apparition en quatrième à la rentrée prochaine, a pour objectif d'« amener l'élève à s'intéresser aux phénomènes naturels (phases de la Lune, éclipses, arc-en-ciel) mais sans être en aucun cas prétexte à des exercices algébriques, trigonométriques, géométriques ou graphiques » : optique (sources et récepteurs de lumière, analyse et propagation de la lumière, images, notions d'astrophysique), électricité (intensité du courant, tension entre deux points, courant alternatif de secteur, consommation d'énergie électrique) et les métaux (métaux et alliages courants de la vie quotidienne, structure atomique des métaux, ions métalliques) en quatrième ; mécanique (actions mécaniques, forces, poids et masse, transmission du mouvement), éner-

gie (travail et puissance mécaniques, transferts d'énergie), chimie (corps moléculaires, réactions concernant les solides, matières plastiques) en troisième. Ces programmes, « volontairement détaillés » par l'Inspection générale, « ce qui leur donne une allure directive mais a surtout pour but d'éviter les débordements », recueillent l'adhésion des enseignants.

Persuadés de l'utilité de la mise en place de la physique de la sixième à la troisième « car ces sciences, à la fois expérimentales et mathématisées, peuvent être très utiles à la formation de l'esprit », les enseignants auraient pourtant souhaité « un découpage différent de la chimie entre les classes de quatrième et de troisième avec un peu moins de notions (électrons, métaux) en quatrième et une rédaction plus moderne et plus ouverte du chapitre sur l'énergie en troisième ». Tout en exprimant leur accord sur le fait que l'enseignement doit être expérimental et laisser place à l'initiative de l'élève, les professeurs de physique constatent « un divorce complet entre les objectifs du programme et les conditions de sa réalisation qui nécessiterait des enseignants bien formés et de bonnes conditions matérielles, notamment des effectifs réduits ».

C'est pourquoi, comme les enseignants en sciences naturelles, ils réclament des dédoublements (constitution de trois groupes à partir de deux classes de vingt-quatre élèves) ainsi qu'une réflexion sur la formation des maîtres. « Nous sommes persuadés que, pour enseigner la physique dès la classe de sixième, il faut une excellente formation. Or actuellement, tous les enseignants sont quelque peu démunis, les PEGC sur le plan scientifique et les professeurs certifiés sur le plan pédagogique », remarque François Blain, président de l'Union des physiciens, regrettant également qu'il n'y ait pas davantage de coordination avec les autres disciplines, en particulier l'éducation manuelle et technique, « une partie des enseignants en phy-

sique ayant travaillé sur l'aspect technologique (engrenages, réalisation de mouvements) ».

Consciente de la nécessité de tester ces programmes, l'Union des physiciens se propose de lancer en collaboration avec l'enseignement supérieur (universités de Paris VII et Grenoble) trois enquêtes auprès de ses adhérents : la première en janvier sur la situation en sixième et cinquième, la seconde en avril pour tenter d'évaluer les résultats de cet enseignement, et la troisième sur le problème de la formation des maîtres.

sciences naturelles : redéploiement de la géologie

« La géologie apparaît en quatrième comme un corps étranger car les élèves n'y trouvent plus l'intérêt qu'ils avaient pour le vivant » ; c'est en s'appuyant sur cette constatation que l'Inspection générale explique « le redéploiement de la géologie » sur les deux années de quatrième et de troisième, principale innovation du programme de sciences naturelles. « Programme très souple, rénové et actualisé », celui-ci comporte en outre des notions de biologie humaine : étude des fonctions de reproduction (fonction des appareils génitaux, la maternité : les différentes étapes du développement de l'enfant) en quatrième, nutrition et hygiène, principes de la contraception en troisième.

Tout en regrettant « la coupure entre reproduction et contraception », les enseignants en sciences naturelles sont favorables à ce programme rénové à condition toutefois qu'il conserve sa dimension culturelle et qu'il s'accompagne des moyens nécessaires pour le mettre en œuvre. « Nous sommes d'accord pour le redéploiement de la géologie à condition que celle-ci reste valorisée, car elle donne aux élèves une notion d'abstraction du fait qu'elle

représente une mise en question de l'homme par rapport au monde inerte. De même, nous approuvons l'introduction de notions de biologie humaine à condition que l'on ne nous demande pas seulement de faire passer des « recettes » hygiéniques. Il ne suffit pas de faire du bouche-à-bouche, encore faut-il expliquer ce qu'est l'asphyxie », indique Jean Ulysse, président de l'APBG.

Les enseignants en sciences naturelles s'interrogent aussi sur les moyens qui leur sont donnés de « faire en sorte que les enfants soient amenés à observer, manipuler, raisonner » comme le recommandent les Instructions accompagnant les programmes. « Pour cela, il faut aller sur le terrain, d'où la nécessité de groupes restreints dont la suppression en sixième et cinquième est une catastrophe », estime Jean Ulysse. Comme leurs collègues de physique, ils demandent l'extension de la circulaire du 6 février 1978 autorisant le regroupement des classes afin de permettre le travail en groupes de dix-huit élèves au maximum.

EMT : " l'excuse de la réforme "

Fondée sur l'activité concrète de fabrication, l'EMT comporte quatre domaines : « Habitation et cadre de vie » (construction, réparation, transformation, entretien, réalisation de maquettes, aménagement de volumes ou de surfaces, installation de circuits), « Travail des matériaux en nappes » (réalisation d'articles ou d'éléments d'habillement, d'ameublement) en quatrième ; « Hygiène de vie et alimentation » (préparations culinaires, soins courants aux jeunes enfants) et « Mécanique, étude des mécanismes » (fabrication ou opérations de maintenance, démontage-remontage) en troisième.

« Ces textes laissent une désagréable impression de vide », estime les enseignants de l'APAME

qui, s'ils approuvent les objectifs de ces programmes, déplorent « l'absence de la dimension culturelle de l'EMT réduite à des acquisitions de savoir-faire ». « A partir d'une pose de lavabo, il faudrait donner aux enfants des notions technologiques sur la circulation des fluides et le travail des métaux », indique Yves Lemal, président de l'APAME, qui estime qu'une pluridisciplinarité avec la physique aurait été nécessaire. Outre la « rupture avec les technologies enseignées en sixième et cinquième », les enseignants de l'APAME déplorent le manque de moyens efficaces (aménagement des ateliers, dédoublement) « sans lesquels l'EMT reste l'excuse de la réforme ».

français : rénové mais traditionnel

Le programme de français a un triple objectif : « Le développement des capacités de communication et d'expression », « L'acquisition de méthodes » (c'est la première fois qu'un chapitre est consacré à ce problème) et « L'appropriation par les élèves d'une culture accordée à la civilisation de notre temps ».

Présenté par l'Inspection générale comme « un projet politique dans la mesure où il peut contribuer à rendre la société plus équitable et plus fraternelle, un programme ouvert à toutes les possibilités et tenant compte des « BIC » (besoins, intérêts et capacités) des élèves », le programme de français ne peut apparaître qu'extrêmement attrayant et peu traditionnel. L'observateur ne manquera pas de déchanter. Parmi les auteurs recommandés, figurent en effet Corneille, Racine, Molière (le choix est donné entre *L'avare*, *Le bourgeois gentilhomme*, *Les femmes savantes* ou *Le malade imaginaire*), Voltaire (*Zadig* ou *Micromégas*), Rousseau, Chateaubriand (extraits des *Mémoires d'outre-tombe*), Balzac, Victor Hugo, Verlaine. On y

conseille également « une œuvre empruntée à un poète, romancier ou dramaturge du XX^e siècle ». Rien donc que de très traditionnel et pas forcément adapté à des adolescents imprégnés pour la plupart d'audio-visuel dès la plus tendre enfance. C'est ce que ne manquent pas de faire remarquer les enseignants de l'AFEF déplorant « la contradiction entre les objectifs affichés (vaste projet éducatif ouvert sur le réel vécu par les élèves) et les contraintes et les implications éthiques d'un programme désuet qui se contente d'habiller de façon moderniste la conception traditionnelle de l'enseignement du français véhiculée depuis le XIX^e siècle par les classes de lettres des lycées classiques et réservée à une élite « humaniste ».

Outre le contenu, les enseignants de l'AFEF critiquent aussi les méthodes, notamment les exercices conseillés « qui restent traditionnels », en particulier la lecture expliquée « peu prisée par les élèves surtout quand elle a lieu sur des textes qui ne les concernent pas ». Ils expriment enfin le malaise de l'enseignant « chargé de transmettre une culture de notre temps mais appuyée sur des œuvres qui ne peuvent qu'être étrangères aux adolescents de notre époque ».

histoire-géographie : thématique

Un programme « horizontal plutôt que linéaire », sacrifiant la continuité historique au profit d'un thème (l'Europe) et des objectifs nouveaux (« développer le sens de la complexité des faits sociaux, de l'évaluation dans le temps, de la diversité dans l'espace, apprendre à l'élève à observer, analyser, critiquer et lui faire acquérir des méthodes — recherche de documents, classement, exploitation de diverses données ») définis en fonction de l'hétérogénéité des classes : ce sont les principales

caractéristiques de l'histoire-géographie.

En quatrième, on étudiera l'Europe en associant trois composantes : « les aspects géographiques, l'évolution historique (Ancien Régime, Renaissance et Réforme, baroque et classicisme, la Révolution française, le XIX^e siècle) et l'initiation aux réalités économiques, sociales et politiques ». On abordera notamment « l'espace européen » par le biais d'« une grande zone industrielle (la Rhénanie), de l'activité agricole d'une grande plaine (plaine pannonienne, plaine du Pô, plaine londonienne), d'une région (Alpes, littoral méditerranéen) » et les problèmes de l'urbanisation à partir d'une grande agglomération. On s'initiera enfin aux problèmes régionaux en étudiant sa propre région. La classe de troisième sera consacrée à la présentation du XX^e siècle « avec une attention particulière accordée à la France ». On verra donc « la première guerre mondiale, l'entre-deux-guerres, la seconde guerre mondiale, les transformations du monde depuis 1945, la civilisation d'aujourd'hui, la remise en cause des valeurs traditionnelles et les changements de la vie » en histoire, « la France (institutions, démographie, structures économiques, grands secteurs d'activité, moyens d'information), la CEE et ses problèmes, les USA, l'URSS et les Nations-Unies » en géographie.

S'ils reconnaissent le bien-fondé de certaines initiatives (tentative pour éviter l'encyclopédisme, additifs concernant l'utilisation de la presse en classe), les responsables des commissions pédagogiques nationales et régionales de l'Association des professeurs d'histoire-géographie (APHG) n'en restent pas moins très critiques vis-à-vis de ces nouveaux programmes, leur reprochant notamment des « illogismes » et des « lacunes ». Illogismes consistant à dissocier l'étude de l'agriculture et celle du système économique (que ce soit en proposant l'exemple de la plaine pannonienne sans tenir compte du fait que, cette région se situant actuellement dans les pays de l'Est,

on aura des difficultés à se procurer de la documentation, ou en plaçant en quatrième le milieu naturel de la France alors que son contexte économique figure au programme de troisième) ou à étudier une région française sans connaître le contexte national et ses incidences sur le plan local. Quant aux « lacunes », les enseignants de l'APHG relèvent « l'absence des pays nordiques et du sous-développement et le rétrécissement de l'Europe à la CEE, si l'on n'opte pas pour l'agriculture de la plaine pannonienne en géographie ».

Enfin, tous s'accordent à reconnaître qu'un programme sacrifiant la chronologie à la thématique nécessite des manuels bien faits et des enseignants bien formés. C'est pourquoi ils réclament des sessions de recyclage ainsi que des décharges horaires pour constituer des équipes de réflexion dans les établissements.

langues vivantes : l'oral d'abord

« *Priorité au développement de l'expression orale* » afin que les élèves puissent « *comprendre, parler, lire et écrire la langue moyenne de communication quotidienne* » : tels sont les objectifs « *essentiellement pratiques* » des programmes de langues vivantes. Dans cette optique d'une pédagogie « *vivante et personnalisée donnant aux élèves le moyen de faire face aux situations imprévisibles de la vie* », est recommandé le recours aux techniques audiovisuelles et audio-orales. Donc expression et communication avant tout, que ce soit pour l'anglais, l'allemand, l'espagnol ou même le russe. Pourtant, cette optique ne semble pas correspondre entièrement à celle des enseignants en langue vivante. « *Réduire l'enseignement d'une langue à la pratique quotidienne, c'est l'appauvrir énormément* » estime Pierre Moreau, président de l'APLV regrettant que

« *l'accent soit mis sur la communication à but utilitaire au détriment de l'analyse des rapports et contrastes par comparaison avec la langue maternelle* ».

Les professeurs de langues protestent également contre les risques de réduction des enseignements de seconde langue entraînés par le système des options en classe de quatrième. La circulaire n° 78-406 du 24 novembre 1978, relative à la préparation de la rentrée 1979 dans les collèges, indique que les élèves « *devront choisir obligatoirement une option (langue ancienne, langue vivante II ou langue vivante I renforcée ou bien option technologique), et éventuellement une seconde option à titre facultatif* ». « *Il est dangereux, estime Pierre Moreau, que l'on n'exige qu'une option et que l'on n'en recommande pas une seconde au moment même où l'on élargit le nombre des options.* »

éducation artistique : une discipline globale

« *Une éducation par l'art plutôt qu'un enseignement des arts* » : tel est le principe qui a présidé à l'élaboration des programmes de l'éducation artistique « *axés non sur le savoir-faire, mais sur le savoir-être* ». Avec des Instructions communes (recherche de « *l'affinement de la perception du monde sensible, prise de conscience du langage plastique en tant que moyen de connaissance, d'expression et de communication, et acquisition des bases d'une culture artistique permettant à chacun de se situer par rapport aux arts dans leur évolution passée, présente et à venir* ») et des programmes spécifiques à chaque matière (arts plastiques et musique), l'éducation artistique est ressentie de manière ambivalente par les enseignants peu favorables à « *cet amalgame qui fait perdre sa spécificité à chaque discipline* ».

Tout en appréciant un programme

d'arts plastiques (« *investigation du visible avec lecture d'images, expression plastique et analyse des œuvres* ») ouvert à toutes les pratiques pédagogiques, les représentants de la Société des professeurs de dessin et d'arts plastiques de l'enseignement secondaire sont néanmoins inquiets. « *Il semble que le ministère reste attaché à une discipline regroupant tout ce qui est expression artistique (arts plastiques et musique mais aussi danse, photo, cinéma, architecture, urbanisme), ce qui est une catastrophe étant donné le temps qui nous est imparti* » estiment-ils, craignant « *la disparition de toute pratique artistique au profit d'une sorte d'initiation un peu verbale* ». « *On va vers la mise en place d'un enseignement artistique global assuré par des enseignants polyvalents mais insuffisamment formés* » indiquent-ils tout en soulignant que « *dans 42 % des établissements en France, l'enseignement artistique est confié à des professeurs non formés pour cela* ».

Quant aux enseignants en musique, ils pensent que le programme (culture vocale, pratique du langage musical, culture musicale par l'audition d'œuvres — des origines de la musique à Beethoven en quatrième, et de Beethoven à nos jours en troisième) ne comporte aucun élément nouveau.

Michaëla Bobasch

que se passe-t-il ?

■ Grève des adhérents du SNP-LEP le 15 janvier pour protester contre les déclarations du CNPF à Deauville, « *réduisant à néant l'effort de formation professionnelle mis en place en France depuis 1945* ». Les proviseurs de LEP soulignent que « *la majorité des ouvriers qualifiés sortent des établissements d'enseignement professionnel, qu'il n'y a pas lieu de discréditer* ». Ils entendent également protester contre l'hétérogénéité existant actuellement au niveau des salaires dans le corps des chefs d'établissement pour des responsabilités égales.

A L'ÉCOLE CENTRALE D'ÉLECTRONIQUE
préparez votre avenir

**Dans les carrières de l'Électronique
et de l'Informatique**

Admission de la 6^e à la terminale...

...MAIS OUI, dès la 6^e, la 5^e ou la 4^e, vous pouvez être admis à l'ÉCOLE CENTRALE D'ÉLECTRONIQUE dans une section préparatoire correspondant à votre niveau d'instruction, où tout en continuant d'acquérir dans l'ambiance de votre futur métier une solide culture générale, vous serez initié à de nouvelles disciplines : électricité, sciences-physiques, dessin industriel et travaux pratiques.

Ensuite vous aborderez dans les meilleures conditions les cours professionnels de votre choix (électronique, informatique, officier radio Marine Marchande) dispensés dans notre Établissement.

L'E.C.E. qui depuis sa fondation en 1919 a fourni le plus de Techniciens aux Administrations et aux Firmes industrielles et a formé à ce jour plus de 100.000 élèves est la **PREMIÈRE DE FRANCE**

ÉLECTRONIQUE : Enseignement à tous niveaux : CAP - BEP - BAC F2 - BTSE Préparation à la carrière d'ingénieur.

INFORMATIQUE : Préparation au CAP-Fi BAC H Programmeur.

OFFICIER RADIO DE LA MARINE MARCHANDE.

Toutes les professions auxquelles nous préparons conviennent aux jeunes gens et jeunes filles qui ont du goût pour les travaux mi-manuels et mi-intellectuels.

Ces préparations sont assurées dans nos laboratoires et ateliers spécialisés (informatique, électronique et trafic-radio).

BOURSES D'ÉTAT



R.P.E. - Cliché CSF - Hermil

ÉCOLE CENTRALE
des Techniciens
DE L'ÉLECTRONIQUE

Reconnue par l'Etat - arrêté du 12 Mai 1964

12, RUE DE LA LUNE, 75002 PARIS • TÉL. : 236.78.87 +

Etablissement privé d'enseignement technique et technique supérieur.

**B
O
N**

à découper ou à recopier

Veuillez me faire parvenir gratuitement et sans engagement de ma part le guide des Carrières N° 91 ED (envoi également sur simple appel téléphonique 236.78.87)

Nom

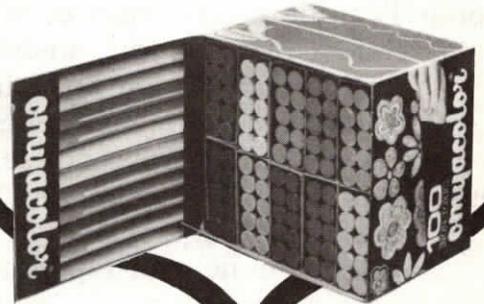
Adresse

(Ecrire en caractères d'imprimerie)

omyacolor®

craies à tableaux

Véritable craie de Champagne, grâce à son enrobage spécial, vous pouvez saisir la craie **OMYACOLOR** à pleine main et garder les doigts nets.



vous présente

omyacire®

LE NOUVEAU CRAYON

Cire

spécialement étudié pour l'école maternelle



Fabriqué en cire stabilisée très résistante, ne s'amollissant pas à la chaleur, sans aucune toxicité. Ecriture ferme et franche sur les surfaces. Couleurs vives et gaies, avec possibilité de superposer les couleurs de base. Permet aux jeunes de s'exprimer facilement par le coloriage et le dessin.

LA BOITE DE LA CLASSE

omyacire 96
pratique et économique
96 crayons format classique pour tous les âges.

omyacire 40
pour petites mains



omyacire

ETUI-ESSAI GRATUIT

Echantillons : OMYACOLOR
OMYACIRE

Bon à retourner rempli à :

OMYACOLOR
51240 SAINT-GERMAIN-LA-VILLE

NOM

ÉCOLE

ADRESSE

FOURNISSEUR



est distribué par : **omyacolor**

En vente chez votre papetier



RUSH ED.

cette école innombrable

La mise en place de quelques restaurants d'enfants en France a suscité un intérêt nouveau pour la qualité de la nourriture servie aux écoliers, pour l'équilibre des repas et le cadre dans lequel ils étaient pris. En fait, au-delà des problèmes administratifs ou financiers, il s'agit d'options pédagogiques, diététiques, à définir par l'équipe éducative qui se doit de former les enfants dans le domaine de l'hygiène alimentaire. En bref, c'est un problème de qualité de la vie auquel on ne peut répondre à la légère.



quand les écoliers se mettent

les différents systèmes de distribution

Cuisine centrale : les repas de toutes les écoles d'une municipalité sont faits dans une seule cuisine et distribués ensuite dans ces établissements ; ils peuvent être ventilés :

- en chaîne chaude, solution peut-être la plus utilisée mais pas la plus satisfaisante, la conservation dans des containers ne permettant pas de préparer certains plats ;
- en chaîne froide, avec distribution de plats congelés qui sont réchauffés au dernier moment dans les écoles, ce qui permet une meilleure répartition du temps de travail.

Cuisine sur place : système préconisé par tous ceux qui s'intéressent aux restaurants d'enfants car il permet d'établir des repas mieux adaptés, avec éventuellement la participation des écoliers ; il est essentiellement utilisé en milieu rural.

AU LENDEMAIN de la guerre, quand peu à peu les cantines scolaires ont remplacé, au moins en milieu urbain, la musette que l'enfant apportait à l'école ou la soupe que l'instituteur réchauffait sur le poêle de la classe, quelques pionniers se sont intéressés de près au fonctionnement de ces cantines, à la nourriture que les enfants y recevaient, au cadre dans lequel ils étaient accueillis et aux conditions alimentaires et hygiéniques des repas de plus en plus nombreux servis aux écoliers chaque midi. C'est ainsi qu'est née pour la première fois la notion de « restaurant d'enfants ».

Peu à peu, à la suite de Raymond Paumier qui a ouvert en 1945 à Montgeron les premiers de ces restaurants, beaucoup ont essayé de convaincre les municipalités, les enseignants et les pouvoirs publics du bien fondé de ces expériences. Sans succès d'ailleurs, puisqu'en dehors de quelques tentatives ici ou là, les cantines étaient toujours aussi bruyantes, aussi surchargées, et trop souvent encore, les enfants mal nourris. Pourtant, depuis quelques années, ceux qui s'intéressent de près à cette question — pour la plupart des militants de l'école

laïque, tels les délégués départementaux de l'Education nationale, ou la Ligue française de l'enseignement — voient les signes précurseurs d'un changement appréciable. Depuis le début des années 70, ce qui était le cheval de bataille de quelques militants est devenu une demande bien réelle, confortée ensuite lors des élections municipales de 1977 : beaucoup de candidats avaient inscrit l'amélioration des cantines scolaires à leur programme électoral.

Depuis, cette demande de restaurants d'enfants ne s'est pas démentie, bien au contraire. Plus encore, les campagnes récentes du ministère de la Santé sur le thème « Mangez équilibré » ont renforcé cette tendance. Alors que, dans beaucoup d'établissements, les cantines n'étaient bien souvent que de vastes salles non aménagées — ou encore des préaux —, on voit apparaître de plus en plus, bien que le mouvement soit encore timide, des salles aux dimensions plus rassurantes, aux couleurs plus engageantes, et de meilleurs systèmes de distribution de la nourriture, ainsi qu'une meilleure conception des menus. Si la véritable restauration scolaire en est encore à ses pre-



à table

miers balbutiements, beaucoup de municipalités, d'enseignants et de parents se sont sensibilisés sur ces problèmes et ne considèrent plus la cantine comme une garderie, ni le repas de midi comme un simple « casse-croûte ».

Mais les choses ne sont pas si simples. De la bonne volonté à la réalisation pratique, il y a un fossé trop souvent difficile à franchir. Le modèle de Montgeron est la bonne conscience, tant en France qu'à l'étranger, des pouvoirs publics. Mais cet exemple reste unique, ou presque, plus de trente ans après sa création. Il est vrai que là, tout a été étudié dans les moindres détails pour l'accueil de l'enfant : la cuisine se fait sur place, ce qui « humanise » la préparation de chaque repas, où l'enfant se sent impliqué ; les salles sont petites et bien insonorisées ; elles sont agréablement aménagées, etc. Mais ailleurs ?

pour un service public

Depuis longtemps en effet, les organisations laïques se sont penchées sur les conditions idéales de la restauration des enfants. Elles

insistent sur le cadre, la qualité de la nourriture et les conditions dans lesquelles s'élaborent les menus et se fait la cuisine. Elles déplorent que, trop souvent, les municipalités, pour éviter des charges trop lourdes, ne fassent construire qu'une cuisine centrale, chargée de préparer les repas pour les enfants de toutes les écoles de la ville : quand le transport se fait à chaud, la nourriture arrive trop souvent refroidie, ou mal cuite ; on ne peut servir aux enfants que certains plats, ceux qui supportent le transport (pas de viande grillée, par exemple). En outre, les partisans des restaurants d'enfants insistent sur la nécessité d'avoir une cuisine sur place, pour que les enfants mangent mieux, aient chaque jour des plats très différents et pour qu'ils puissent intervenir eux-mêmes dans l'élaboration mensuelle et hebdomadaire des menus, à la condition toutefois qu'ils soient initiés à une bonne éducation nutritionnelle. Car l'école devrait être le lieu privilégié de l'initiation alimentaire des enfants. Il est nécessaire que soient servis des menus équilibrés, élaborés par les gestionnaires, les enseignants, un diététicien, avec la participation des élèves

pour que ceux-ci puissent maîtriser et comprendre dès l'école primaire les règles de l'alimentation. Cette concertation, qui est quasiment impossible à réaliser dans de grandes cuisines centrales, peut être en revanche facilement mise en place au sein de l'école, avec le concours des enseignants dont la fonction doit, par définition, être considérée de manière globale.

Des associations qui ont étudié assez précisément le problème, comme la Ligue de l'enseignement, déplorent qu'il n'y ait aucune norme pédagogique et que le ministère de l'Éducation se désintéresse de cette question, laissant toute responsabilité aux collectivités locales, associations, caisses des écoles ou autres gestionnaires des cantines. La création, en 1976, de « commissions consultatives des restaurants d'enfants » est certes un premier pas sur le chemin de la prise de conscience des pouvoirs publics. Mais il n'est pas suffisant, ces commissions n'ayant pas toujours les moyens de fonctionner efficacement. Les effets sont pour l'instant décevants.

Autre sujet de revendication des associations : une participation financière accrue du ministère de

l'Education, afin que les parents et les collectivités locales ne soient pas les seuls à supporter la charge des restaurants d'enfants. L'aide à la construction est jugée largement insuffisante et n'a pas été réévaluée depuis plusieurs années. En outre, le prédécesseur de Christian Beullac au ministère de l'Education, René Haby, interrogé sur cette question avait déclaré : « *Je ne méconnais pas l'importance des restaurants d'enfants dont le développement répond effectivement à une exigence de la société actuelle marquée notamment par l'accroissement du nombre de femmes occupant un emploi. Toutefois, les dépenses de fonctionnement de ce type doivent être couvertes au moyen de ressources procurées par les services des repas, les dépenses de l'espèce ne pouvant incomber à l'Etat.* » Or, depuis que les cantines fonctionnent pour un grand nombre d'enfants, beaucoup estiment qu'elles doivent être considérées comme un véritable service public décentralisé à gestion tripartite (administration, représentants des personnels de service et d'animation, représentants des usagers) : la cantine n'est pas une aide apportée aux familles les plus démunies, mais un droit dont il faut exiger qu'il soit rendu dans les meilleures conditions possibles pour que les restaurants d'enfants puissent fonctionner efficacement, en remplissant pleinement leur fonction d'éducation.

Les parents, par le biais des associations de parents d'élèves ou individuellement, se sont également peu à peu sensibilisés à cette question et se montrent plus exigeants sur la qualité des repas, s'intéressant souvent de près à la constitution des menus, phénomène assez récent.

Quant aux enseignants, parfaitement conscients du rôle éducatif des restaurants d'enfants, ils refusent pourtant d'en assurer la surveillance dans les conditions actuelles. S'ils participent volontiers au

repas des enfants quand le cadre est agréable et la nourriture équilibrée, ils veulent néanmoins exercer cette fonction d'éducation de « manière volontaire et rémunérée » dans des conditions de travail décentes. Depuis la dernière rentrée scolaire, ils sont d'ailleurs déchargés de toute contrainte, puisqu'un texte officiel leur enlève l'obligation d'assurer ce service, et les municipalités doivent employer des moniteurs, de préférence formés, si les enseignants ne désirent pas s'occuper des enfants pendant l'heure du repas.

les problèmes financiers

Restent les municipalités. Elles doivent faire face à des problèmes difficiles pour assurer correctement le service des restaurants scolaires de tous leurs établissements primaires. Ce sont les problèmes financiers qui se posent le plus crûment, réduisant souvent les meilleurs projets à de simples vœux pieux. Car si le principe « une cuisine par établissement » est très séduisant, il est difficilement réalisable, puisque ces constructions et installations représentent souvent des investissements trop lourds pour des municipalités qui ont de faibles budgets. La cuisine centrale, considérée comme un pis-aller, est la solution la plus fréquente, puisqu'elle permet d'alimenter tous les établissements avec une seule mise de fonds au départ. De même, les locaux aménagés des cantines ne peuvent être aussi accueillants que les promoteurs des restaurants d'enfants le désireraient. Les petites unités, les décorations agréables se réduisent souvent à quelques plantations dans les grandes salles pour permettre aux enfants d'être isolés de la table voisine. Mais cela reste trop peu par rapport à la salle à manger calme dont l'enfant aurait

besoin pour ne pas avaler rapidement un repas mal équilibré.

A Bagnolet, dans la région parisienne, la municipalité s'efforce depuis une dizaine d'années d'améliorer le réseau des cantines scolaires pour les transformer peu à peu en véritables restaurants d'enfants. Car changer de nom ne suffit pas à résoudre les problèmes. Mme Heizman, responsable de la Caisse des écoles, s'occupe directement de la gestion des cantines et doit faire face à des problèmes qui trouvent difficilement une solution rapide et miraculeuse. La cuisine centrale ne peut être remplacée faute de moyens. Et chaque jour, deux mille quatre cents repas doivent être servis chauds à la même heure dans les vingt-six établissements de la ville. Car si les poulets-petits pois arrivent en retard ou froids, c'est autant de sujets d'énerverment des enfants ou de déséquilibre des repas. La municipalité porte ses efforts sur la formation du personnel de la cuisine, essaie d'adapter au mieux les menus avec les besoins des enfants, fait faire régulièrement des analyses en laboratoire des plats servis. Mais l'idéal est encore loin d'être atteint : la cuisine centrale elle-même ne correspond pas aux normes de salubrité, construite il y a trop longtemps pour un nombre de repas bien inférieur ; les résultats des analyses sont parfois douteux et certains réfectoires accueillent encore plus d'une centaine d'enfants, même si, tout près de là, dans une école maternelle, les enfants peuvent se restaurer dans de très bonnes conditions : un cadre agréable, des couverts complets et un personnel disponible.

En revanche, la ville de Bagnolet étudie actuellement la possibilité de mettre en place une chaîne froide (préparation des plats à l'avance, réchauffés ensuite dans l'établissement), solution qui permettrait de varier les menus. Ces efforts, s'ils n'aboutissent pas à

des résultats spectaculaires, permettent cependant d'améliorer la qualité des repas servis aux enfants. Mais on reste encore loin du repas fait sur place et des menus étendus à toutes les sortes de plats.

La gestion d'une cantine est une affaire délicate. Il s'agit d'une entreprise énorme, dans laquelle beaucoup de militants voient le danger d'une production « en chaîne », sans aucun souci diététique ou éducatif quant à l'hygiène alimentaire. Les problèmes sont souvent multipliés avec la taille de la municipalité concernée. Le système parisien est, à cet égard, très révélateur, d'autant plus que la place réservée aux équipements est exiguë et que la cantine tient le plus souvent dans le préau à peine aménagé. Sept écoles parisiennes sur dix, selon l'aveu même du responsable des questions d'enseignement à la mairie de Paris, M. Collet, adjoint de Jacques Chirac, ne sont pas dotées de restaurants scolaires permettant d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions. On est dans ce cas plus près de la « soupe populaire » que de réels repas — alors que le repas de midi devrait être le repas principal et le plus riche — pour des enfants. Et, les cantines de chaque établissement étant gérées par les caisses des écoles de chaque arrondissement, très peu d'arrondissements font appel à des diététiciens ou des personnels formés pour composer des menus ou en conseiller la conception.

Pour éviter de faire payer aux parents des charges trop lourdes, les frais de fonctionnement incombent souvent aux communes, les parents ne payant que le prix du repas, parfois un peu plus. La solution la plus fréquemment adoptée est celle du tarif dégressif, avec toutes les nuances possibles dont il est permis de rêver. Bref, au niveau des prix, rien n'est réglementé et, d'un quartier à l'autre, des parents ayant le même quotient

familial peuvent payer des sommes allant du simple au double.

le danger de privatisation

Ces multiples problèmes ont parfois incliné les municipalités à trouver une solution pour être déchargées de tous les problèmes de la gestion des repas. Certains n'attendaient d'ailleurs que cette occasion pour essayer de conquérir un marché qui s'annonçait vaste : le secteur privé, notamment les grosses chaînes de restaurants de collectivités, telles Jacques Borel ou la Compagnie internationale des wagons-lits, ont essayé de miser sur la conquête du marché potentiel qu'offraient les repas de midi. Les associations préoccupées par la restauration scolaire ont alerté les municipalités et les pouvoirs publics contre le danger de privatisation — qui va précisément à l'encontre du service public souhaité — et le gigantisme. Aux problèmes pédagogiques, il est de manière pratique répondu bien souvent par des problèmes de marché, même dans les cas où les municipalités sont vigilantes sur la qualité des repas et le service rendu aux usagers. C'est le cas à Créteil par exemple, dans la banlieue sud de Paris, où la ville a préféré confier la cuisine à une chaîne, la SODEXO, tout en conservant la gestion des achats.

Cet exemple est loin d'être unique, et nombreuses sont les municipalités qui doivent faire appel à des sociétés privées. Il est vrai qu'elles sont sollicitées de toute part, et les délégués et responsables, là où ils existent, ne suffisent pas toujours à les convaincre, même si le mouvement s'inverse peu à peu.

Mais, avec le phénomène d'urbanisation croissante et le nombre de plus en plus élevé de mères qui travaillent à l'extérieur de leur

domicile, les cantines, qu'on voudrait pourtant transformer en restaurants pour que l'enfant y soit un convive, sont au contraire obligées de s'agrandir. Les structures existantes, qui sont souvent mal adaptées, ne peuvent toutes être rendues caduques. Les frais qu'entraînerait une réelle restructuration ne peuvent être supportés par beaucoup de communes. Alors qu'on rêve de petites unités où les enfants se servent eux-mêmes à leur table, l'évolution se fait très lentement et certaines villes mettent au contraire en place des systèmes gigantesques d'une rentabilité implacable. A Tours par exemple, la municipalité a installé une cuisine centrale en chaîne froide, qui fonctionne à temps plein sur un planning d'une semaine : quatre installations établissent le menu pour quatre jours, le repas du samedi étant fait avec les restes des jours précédents. Le total des repas perdus n'est pas supérieur à sept ou huit par semaine...

Qualité ou quantité ? Le problème se pose évidemment à des échelons différents. Il est même totalement autre en milieu rural, où la cuisine se fait sur place, quand ce n'est pas l'instituteur qui est mis à contribution. Les regroupements pédagogiques dispersés ont par ailleurs encore accentué la difficulté du problème, puisqu'il n'est pas possible d'installer une cuisine dans chaque classe.

Mais pour les villes, il est de plus en plus présent, et toutes les caisses des écoles, municipalités, ou associations (parents d'élèves ou œuvres laïques) gestionnaires doivent le résoudre sans oublier l'intérêt des enfants, l'équilibre nécessaire à leur repas principal, et le calme dont ils ont besoin pour manger. Ainsi que le disait le professeur Trémolières, « le cadre est, pour l'enfant, plus important que ce que vous lui donnez à manger ».

Nicole Gauthier

vivre

l'environnement

LE CENTRE PERMANENT d'initiation à l'environnement rassemble tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de l'écologie et à la préservation des entités régionales.

Sa mission a deux démarches complémentaires : procurer aux habitants d'un espace déterminé un outil d'animation, véritable carrefour d'information, de concertation et de formation ; apporter à tous, urbains et ruraux, la possibilité d'une sensibilisation et d'une formation en contact avec les réalités de l'environnement naturel et urbain, afin que chacun « *puisse déterminer consciemment et en responsable son attitude vis-à-vis de son cadre de vie et de celui d'autrui* ».

Pour atteindre ces objectifs, le CPIE offre une possibilité d'accueil permettant à tous les publics des contacts, des échanges et, sur le terrain, une initiation à la relation homme-milieu.

C'est au Comité interministériel d'action pour la nature et l'environnement que l'on doit la création des CPIE (il y en a exactement quatorze en France). Et les vocations des centres en sont donc démultipliées : ils donnent l'occasion de mettre en pratique la volonté d'ouvrir l'école à la vie et, pour l'enseignement élémentaire, restent des lieux d'application privilégiés pour les activités d'éveil. De même, ils constituent un centre d'information pour les maîtres (possibilités de stages) et peuvent être des centres de production de documents pédagogiques pour l'étude de l'environnement en liaison avec les CRDP et CDDP.

Le CPIE aide à la réalisation des objectifs poursuivis dans le cadre de l'aménagement du territoire. Il

cherche à maintenir, à faire connaître et à mettre en valeur le patrimoine culturel du terroir et — c'est là une fonction primordiale — fait participer le monde rural à l'œuvre éducative entreprise.

« *Faire réfléchir pour faire agir* » est un peu sa devise. Mais le CPIE, qui n'est pas une administration mais au contraire une structure souple réunissant associations, élus, fonctionnaires détachés, ne se veut surtout pas « impérialiste ». Complémentaire des structures déjà en place, il a un rôle de garde-fou, basé sur une recherche constante. Et la réalisation de « contrats d'études », effectuée par certains centres dans le cadre de la politique d'aménagement et d'animation du cadre de vie, en est la meilleure preuve.

des spécificités locales

La détermination du programme pédagogique et l'application des modalités d'intervention et d'action ne se dessinent pas, on s'en doute, de façon très rapide. Faire des bilans et confronter les expériences pour préparer l'avenir est également nécessaire.

C'est le travail qui a été réalisé lors des assises nationales de l'UNCPIE qui se sont déroulées à Forcalquier et Manosque du 21 au 24 novembre dernier. Y participaient les représentants des CPIE, mais également ceux des associations désirant recevoir le label, ainsi que de nombreux hauts fonctionnaires des ministères intéressés et Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat à l'Education et président de l'Union nationale.

On profita de ces journées pour présenter les initiatives des centres permanents, chacun évoquant le travail réalisé à partir des réalités et des spécificités locales, qu'il s'agisse... de vulcanologie, d'économie montagnarde ou d'écologie marine... et si discussions, mises au point et remises en question intervinrent fréquemment, elles ne pouvaient être que fructueuses.

En Alsace, une certaine identité de culture avec l'Allemagne et la Suisse a permis de travailler avec ces pays voisins. Stages de gestion forestière et de la faune, sorties-découvertes, échanges réguliers sur différents thèmes et autour d'équipements tels que les parcs nationaux ont été concrétisés. Le CPIE bénéficie ici d'une situation privilégiée de carrefour de l'Europe.

Le CPIE de Lansbourg a connu, lui, des difficultés liées à une crise entre la direction et l'association de base, puis dans l'association elle-même (le CIS, lyonnais à l'origine). Les membres savoyards quittèrent alors celle-ci. Le GRAPPE poursuit aujourd'hui son action, avec l'équipe de bénévoles qui avait été constituée en six ans, mais sur d'autres secteurs.

Son principal atout réside dans le large éventail professionnel de ses membres : il y a là des enseignants, des étudiants, des ingénieurs agronomes, des artistes, des artisans, des élèves en architecture et des Beaux-Arts, etc.

Ses projets ? Ils se répartissent en trois grands chapitres dont le moins important n'est pas celui des stages :

- stages scolaires (classes vertes au niveau du primaire, travail dans le cadre du 10 % au niveau du secondaire) ;

- stages d'adultes, s'appuyant sur une discipline prétexte à la découverte du milieu.

Ces deux types de stages autogérés ont d'ores et déjà été expérimentés en 1978.

- les stages de formation de formateurs pour les enseignants se

mettent en place en collaboration avec les écoles normales et IPR.

● restent enfin à réaliser les stages de formation de cadres d'associations et ceux destinés aux futurs professeurs aux métiers de la montagne (ce dernier objectif répondant à une demande réelle).

Second objectif : les chantiers de jeunes. En milieu urbain un projet se dessine déjà avec la municipalité lyonnaise pour une action de ce type en été, sur la rénovation des vieux quartiers et l'animation des espaces publics. En milieu rural, ces chantiers pourraient être axés sur l'aménagement de centres susceptibles de devenir, à la demande du milieu local, des antennes d'application pour des stages de formation.

Dernière option enfin : le bureau d'études. L'association est habilitée à réaliser des études en matière d'environnement. Pour l'établissement public régional, elle est actuellement chargée de dresser l'inventaire des sites présentant un caractère particulier sur le plan écologique ou du paysage.

L'activité du GRAPPE en tant que CPIE s'appuie aujourd'hui sur Lyon et son agglomération, sur le Beaujolais viticole et les Dombes.

Mais la crise de Lanslebourg a par ailleurs éveillé d'autres réactions. Les associations de Savoie ont en effet trouvé dommageable que leur centre ne « tourne plus ». Aussi se sont-elles réunies en association départementale qui souhaite obtenir le label CPIE, démarche qui paraît justifiée.

De la baie de Somme, de la Maison des volcans à Aurillac, des ateliers Maladroit, se dessinèrent d'autres expériences, toutes intéressantes et liées exclusivement à la vie du terroir. En milieu urbain, citons par exemple une action de l'Alsace : la mise en place de sentiers urbains à Strasbourg, sentiers d'initiation aux éléments par lesquels on aborde les lieux non exceptionnels de la ville qui offrent une présentation du tissu urbain dans sa continuité.

les orientations générales

Les assises nationales ne se bornèrent pas à une simple évaluation des actions engagées. La réflexion fut également au programme, notamment pendant les deux journées de réunions de commissions. Quatre rapports furent rédigés, qui reflètent les lignes directrices d'un schéma d'orientation générale :

● En matière de documentation pédagogique, un gros effort reste à faire. Il semble très important que les expériences réalisées par les CPIE soient relatées dans des documents pouvant être diffusés, mais dont la qualité et le contenu soient sérieusement contrôlés.

● Au chapitre de la formation des formateurs, un champ immense d'activités s'offre aux CPIE sous réserve qu'une spécialisation relative en ce domaine soit assurée. « Les CPIE ont vocation à intervenir tant au niveau de la formation initiale que continue. Leur travail doit donc pouvoir s'articuler, à titre d'exemple, et pour les formateurs de l'Education sur les écoles normales, notamment lorsqu'elles sont expérimentales en matière d'environnement, les centres pédagogiques régionaux, les sessions de culture régionale, etc. »

● Les possibilités d'intervention des CPIE dans la politique d'aménagement du cadre de vie passent souvent par les contrats d'études. Si la diversité des CPIE ne permet pas à tous de s'engager à passer immédiatement des contrats au plus haut niveau, cette politique à moyen terme doit sous-tendre leur développement. Mais le CPIE n'est pas un bureau d'études et le contrat doit s'insérer dans un programme pédagogique. Ainsi des aller et retour permanents doivent être prévus entre contrats et activités de type stage se dynamisant réciproquement. De même le choix des thèmes devra être favorable à une fin de formation interne ou

externe. La politique contractuelle est en tout cas une voie nécessaire au développement des missions que se donnent les CPIE. Un pari qu'il faudra savoir prendre selon les possibilités de chaque centre.

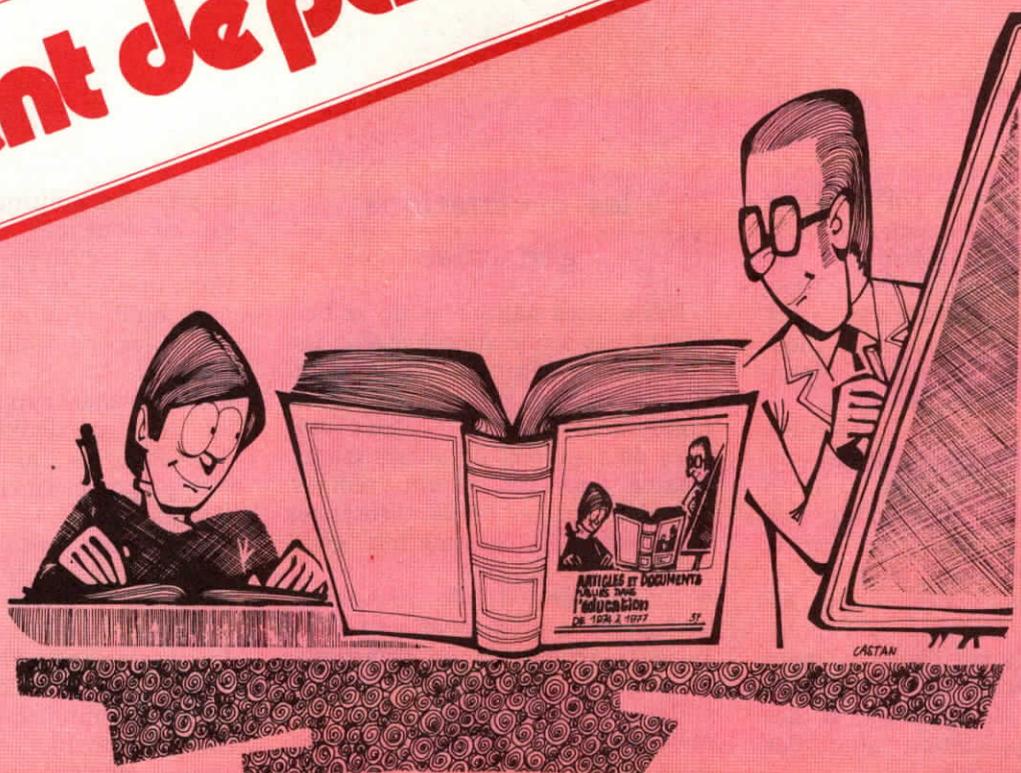
● Le dernier rapport concernait, lui, tout particulièrement la vie des CPIE, les limites et enjeux de leur gestion et l'adaptation de leurs structures.

Nombreux furent les bilans tirés de ces assises. Nous retiendrons tout particulièrement celui de M. Gourlaouen, inspecteur général de sciences naturelles et chargé par le ministère de l'Education de diriger la commission « Education-Environnement ». « Les CPIE, précisa-t-il, doivent être les structures privilégiées pour la réalisation de stages dans le cadre de la réforme de l'enseignement au niveau de l'initiation à l'environnement. Il faudrait que leur mise en place soit plus rapide, afin de pouvoir généraliser les classes en milieu extérieur et le travail interdisciplinaire. »

Une généralisation que la commission « Education - Environnement » souhaite vivement, et qu'elle a d'ailleurs mise en exergue dans sa circulaire officielle du 29 août 1977 dont nous rappelons ici les premières lignes : « A une époque où la dégradation de son milieu de vie pose à l'homme des problèmes de choix déterminants pour son avenir, une éducation en matière d'environnement s'impose de toute évidence. Cette éducation répond par ailleurs au besoin généralement rencontré chez l'enfant et l'adolescent de comprendre la nature et le monde qui les entourent. Ainsi est-il apparu indispensable que l'école apporte aux élèves, dès leur plus jeune âge et tout au long de leur scolarité, une formation qui leur permette de saisir les problèmes de l'environnement de façon intelligente et constructive. »

Odile Cimetière

vient de paraître



ARTICLES ET DOCUMENTS
PUBLIÉS DANS
l'éducation
DE 1974 À 1977
12^F

Ce prix comprend l'expédition par nos soins
(franco de port) à votre adresse

adressez vos commandes à l'éducation
service promotion
2 rue Chauveau-Lagarde
75008 Paris - CCP 31.680.34 F La Source

l'éducation

a
retenu
pour vous
cette
semaine

deux guides

Pour mieux connaître vos droits et les démarches qui les font valoir. Un ouvrage de plus de quatre cents pages peut désormais vous aider à traverser la jungle administrative et vous éclairer sur votre condition de citoyen. Le Service d'information et de diffusion du Premier ministre vient en effet de réaliser le **Guide 1979 de vos droits et démarches** édité par la Documentation française et vendu 25 F en librairie. Deux cent seize rubriques décrivent les formalités qui s'attachent à chacune des périodes de notre vie, de la naissance à la retraite. Quatorze pages sont consacrées à l'enseignement proprement dit, mais des chapitres sur le choix d'une profession, sur le travail et la formation professionnelle, sur jeunesse, sports, culture et loisirs, complètent ce domaine qui nous concerne plus spécialement. L'état civil, le service national, la protection sociale et la vie familiale, la construction et le logement, la justice, la fiscalité, le tourisme, les formalités pour les Français de l'étranger et la vie quotidienne, sont tour à tour décortiqués. Une liste d'adresses et de numéros de téléphone s'ajoute à ces informations, complétées par des renseignements pratiques — glossaire, modèles de lettre — et, pour neuf régions (Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Centre, Franche-Comté, Lorraine, Nord - Pas - de - Calais, Picardie, Rhône-Alpes), d'un supplé-

ment propre à l'administration régionale. Précieux pour éviter les démarches inutiles.

« Ce qu'il n'est pas permis d'ignorer. » C'est à le déterminer qu'ont tendu les responsables du **Guide pratique de l'enseignant**, édité par le SNI-PEGC section de Paris (69, rue du Faubourg-Saint-Martin, 75010 Paris). Cette cinquième édition contient ce que l'on peut appeler les renseignements classiques sur le SNI-PEGC, la FEN, les « organisations amies » et les organismes officiels, et aborde de façon précise et concise les nombreux domaines qui intéressent les enseignants sur le plan administratif. Que ce soit sur les droits des instituteurs et PEGC: les mouvements, les congés, le travail à mi-temps, la retraite ; que ce soit sur le fonctionnement de l'école, du collègue, des enseignements spéciaux ; que ce soit sur les services sociaux des enseignants ou pour répondre encore plus simplement aux questions « Comment devenir instituteur ou PEGC ? » ou « Comment devenir maître de l'AES, psychologue scolaire ou instituteur départemental ? », les réponses sont claires et donnent l'essentiel de ce qu'il faut savoir. Ce guide (136 p., 20 F — à partir de dix : 18 F) consacre une quarantaine de pages à la réorganisation du rectorat de Paris avec une masse d'informations, sur sa population scolaire, ses établissements, les élus, l'école privée face à l'école publique et les incidences de cette réorganisation administrative.

un numéro spécial

Le point sur les universités. Tentative réussie par le n° 11/12 (35 F) de la revue **Esprit** où des universitaires, des journalistes et des étudiants analysent, dix ans après la crise de l'Université, leur situation actuelle, la politique du ministère des Universités depuis quelques années et situent ces différents problèmes dans le contexte de la rentrée universitaire, marquée par la menace qui pèse sur les assistants, le profil de la future carte universitaire et l'avenir de l'université de Paris VIII-Vincennes. C'est à partir d'une enquête faite spécialement pour ce numéro que les différents auteurs ont proposé leurs analyses. Adressée aux enseignants comme aux étudiants, cette enquête nous montre que l'Université n'est pas encore morte, apporte des indications sur son fonctionnement quotidien, sur les conflits et contradictions internes des universitaires comme des étudiants. Les enquêteurs ont également interrogé le monde de l'enseignement supérieur sur les fonctions de l'Université aujourd'hui, sur l'avenir de la recherche, sur l'application et les désillusions de la Loi d'orientation. Enfin, universitaires, journalistes et étudiants ont commenté les réflexions de ceux qui fréquentent quotidiennement l'Université sur la formation permanente, le mouvement étudiant ou encore l'avenir de notre Université.

on recrute

■ **DES PROFESSEURS** des collèges d'enseignement technique chargés des enseignements professionnels pratiques — session de 1979 (arrêté du 28 novembre 1978 — B.O. n° 45).

■ **DES PROFESSEURS ADJOINTS** d'éducation physique et sportive en 1979. Cela concerne les élèves scolarisés dans les centres régionaux d'EPS ayant accompli un cycle de scolarité de deux ans (circulaire du 4 décembre 1978 — B.O. n° 45).

on rappelle

■ **LES NOUVELLES REGLES** pour le recrutement et l'emploi des instituteurs suppléants dans l'enseignement élémentaire et préélémentaire. Ces personnels ont pour fonction de pourvoir, à défaut d'instituteurs titulaires mobiles et d'instituteurs remplaçants, au remplacement des instituteurs indisponibles et aux vacances d'emploi d'instituteurs (voir notre n° 363 du 12 octobre 1978). La catégorie des instituteurs remplaçants est en voie d'extinction. Les nouveaux suppléants, recrutés à compter de la rentrée de 1978, ne peuvent plus, en l'état actuel des textes, espérer être titularisés s'ils ne sont pas reçus au concours de recrutement des élèves instituteurs (circulaire du 30 novembre 1978 — B.O. n° 45).

on précise

■ **LES INSTRUCTIONS** concernant l'agrégation d'arts plastiques (instruction du 17 novembre 1978 — B.O. n° 43).

■ **LES CONDITIONS** de préparation de la liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs agrégés au titre de l'an-

née 1979-1980 (circulaire du 16 novembre 1978 — B.O. n° 44).

■ **L'ORGANISATION ET LE CALENDRIER**, pour la session de 1979, des épreuves écrites des concours de recrutement de professeurs : agrégation, CAPES (épreuves théoriques) et certificat du diplôme de travaux manuels éducatifs et d'enseignement ménager (arrêté du 28 novembre 1978 — B.O. n° 44).

■ **LES MODALITES D'APPLICATION** du décret du 22 août 1978 relatif au recrutement des élèves instituteurs et à leur scolarité. Sont précisées les instructions concernant la nationalité, la jouissance des droits civiques et la preuve de bonne moralité, la position au regard du service national, les titres, l'engagement décennal, et aussi celles concernant les conditions particulières aux candidats justifiant de services rémunérés d'instituteur suppléant (par exemple : limitation du nombre des sessions à trois concours internes). La circulaire rappelle les modalités de nomination et le régime statutaire des élèves instituteurs pendant la durée de leur formation à l'école normale (circulaire du 30 novembre 1978 — B.O. n° 45).

on annonce

■ **UN CONCOURS** « Opération oxygène » organisé dans le cadre de la lutte contre les méfaits du tabac (circulaire du 4 décembre 1978 — B.O. n° 45).

■ **UN CONCOURS NATIONAL** sur l'utilisation des micro-ordinateurs dans la vie quotidienne, notamment dans les domaines du loisir et de l'enseignement (circulaire du 7 décembre 1978 — B.O. n° 45).

■ **LE TRAVAIL annuel des mutations**, réintégrations, mises en disponibilité pour les personnels enseignants du second degré (corps nationaux) pour la rentrée

scolaire prochaine (arrêté et circulaire du 7 décembre 1978 — B.O. n° 45).

■ **LE TRAVAIL annuel des mutations**, réintégrations, mises en disponibilité pour les professeurs et chefs de travaux des collèges d'enseignement technique pour l'année 1979-1980 (circulaire du 7 décembre 1978 — B.O. n° 45).

■ **LA PREPARATION** du tableau d'avancement au corps des professeurs de CET pour l'année scolaire 1979-1980 (circulaire du 6 décembre 1978 — B.O. n° 45).

on publie

■ **UN ADDITIF** important au calendrier général des concours de recrutement et examens professionnels au cours de l'année scolaire 1978-1979 (circulaire du 28 novembre 1978 — B.O. n° 45).

on fixe

■ **LA COMPOSITION** de la Commission d'appel destinée à statuer sur les décisions d'orientation prises par les conseils de classe (arrêté du 29 novembre 1978 — B.O. n° 44).

on réglemente

■ **LES EPREUVES** du baccalauréat de l'enseignement du second degré, à partir de 1979. D'abord, les épreuves orales d'histoire et géographie, ensuite les épreuves écrites de français, notamment en ce qui concerne le choix des sujets : contraction de texte (résumé ou analyse) suivi d'une discussion, commentaire composé d'un texte, essai littéraire (circulaires des 30 novembre et 4 décembre 1978 — B.O. n° 45).

on prépare

■ **L'ECHANGE** entre la France et le Québec d'enseignants des disciplines technologiques (circulaire du 6 décembre 1978 — B.O. n° 45).

Il nous faut rappeler le numéro « hors série » du B.O. daté du 2 novembre 1978, numéro spécial comportant la liste complète des établissements d'enseignement supérieur et de leurs UER. Sont mentionnés les universités avec leurs présidents et responsables administratifs, les cellules d'information et d'orientation des étudiants, les bibliothèques universitaires, les directeurs d'UER. Bien entendu sont également détaillés les centres universitaires, les IREM, les IUT et leurs départements.

honorariat

Dans le passé, un fonctionnaire admis à la retraite pouvait être nommé à l'honorariat dans son grade et même parfois dans le grade supérieur. On me dit qu'il n'y a plus de nomination de fonctionnaires honoraires. Est-ce exact ?

Il n'y a plus, en effet, de notification expresse de l'attribution de l'honorariat. La règle en usage, d'après la loi du 17 juillet 1978, article 20, est la suivante :

« Tout fonctionnaire admis à la retraite est autorisé à se prévaloir de l'honorariat dans son grade ou son emploi, à condition d'avoir accompli vingt ans au moins de services publics.

» Toutefois, l'honorariat peut être refusé, au moment du départ de l'agent, par une décision motivée de l'autorité qui prononce la mise à la retraite pour un motif tiré de la qualité des services rendus à l'Etat. Il peut également être retiré après radiation des cadres si la nature des activités exercées le justifie. »

Il est bon de se reporter, pour plus de détails, à la circulaire du 25 octobre 1978 parue au B.O. n° 40.

retenues pour pension

Qu'entend-on par « retenues rétroactives » ? Qui paie ces retenues ? Dans quelles conditions ? Tous les fonctionnaires doivent-ils y être soumis ?

Tous les fonctionnaires, après leur titularisation, subissent sur leur traitement une retenue de 6 % pour pensions civiles qui est effectuée automatiquement par l'organisme liquidateur du traitement.

Mais le Code des pensions prévoit que les services auxiliaires accomplis avant la titularisation peuvent

être pris en compte dans la constitution du droit à la pension, à la condition d'être validés par le versement de retenues rétroactives. Cette validation des services auxiliaires est facultative. Mais on doit conseiller, dans leur intérêt futur, à tous les fonctionnaires nouvellement titularisés, de valider leurs services de non-titulaires.

Les services, pour être validables, peuvent être continus ou discontinus, mais ils doivent répondre à quatre conditions :

- avoir été accomplis dans une administration de l'Etat, à l'exclusion des collectivités locales : SNCF, entreprises nationalisées, etc. ;
- avoir été rémunérés sur le budget de l'Etat ;
- avoir été accomplis à l'exclusion de toute autre profession ;
- avoir été suivis d'une titularisation dans une administration de l'Etat, civile ou militaire.

Les retenues sont calculées sur le traitement initial du fonctionnaire titularisé, dans sa catégorie, c'est-à-dire aux émoluments du premier grade, classe ou échelon si la validation est demandée dans le délai d'un an suivant la notification de l'arrêté de titularisation. La validation, demandée après expiration du délai d'un an, est subordonnée au versement de la retenue légale calculée sur les émoluments du grade, classe et échelon occupés à la date de la demande.

Généralement, les retenues rétroactives font l'objet de pré-comptes mensuels, à raison de 5 % du montant du traitement proprement dit.

prestations familiales

Je voudrais évoquer la situation des parents d'apprentis au regard des prestations familiales. Si l'étudiant peut ouvrir droit à ces prestations jusqu'à vingt ans, l'apprenti cesse de pouvoir y prétendre dès dix-huit ans, alors que bien souvent il n'a pas terminé son appren-

tissage. Est-il prévu d'assouplir la législation sur ce point ?

La situation que vous évoquez n'est pas susceptible d'amélioration dans un proche avenir. Les règles en vigueur ne seront vraisemblablement pas modifiées dans le cadre des mesures actuellement à l'étude en faveur de la famille.

pour les enfants en situation critique

J'ai entendu parler d'une école qui reçoit les enfants des instituteurs lorsqu'ils sont placés dans des situations particulièrement difficiles. J'aimerais avoir des précisions sur cette école. Qui peut y être accueilli ? A quelles conditions financières ?

Dans notre numéro spécial n° 310-311 du 10 mars 1977, traitant de la condition enseignante, un article était consacré à l'école de La Verrière (Yvelines), école nationale du premier degré, débordant sur le premier cycle du second degré, avec internat.

Cette école reçoit, en qualité de pensionnaires, les enfants des personnels de l'Education en situation critique : orphelins, enfants de famille dispersée, enfants dont la famille éprouve momentanément des difficultés de logement, de santé, de fonction, enfants normaux en situation de cas sociaux, enfants de parents en coopération qui ne peuvent pas être emmenés.

L'enseignement donné correspond à l'école maternelle, à l'école élémentaire et au collège. L'école nationale de La Verrière est rattachée à l'école normale de Versailles. L'internat peut accueillir cent quarante enfants. Les frais de pension s'élèvent à 900 F environ par trimestre scolaire. Des exonérations de frais, des bourses et des remises de principe peuvent être accordées à certains enfants.

René Guy

autour de l'enfant

Janusz Korczak

Comment aimer un enfant

Laffont, coll. « Réponses », 360 p., 48 F

Ce livre, préfacé par Bruno Bettelheim, nous permet enfin d'accéder aux idées de ce médecin et pédagogue polonais en matière d'éducation infantine. Et ceci, plus de soixante ans après que l'ouvrage ait été écrit, au cours de la première guerre mondiale, et plus de trente ans après que l'auteur fut mort à Treblinka, avec les deux cents enfants de l'orphelinat qu'il dirigeait à Varsovie.

En le lisant, on constate qu'au-delà des progrès réalisés dans les sciences humaines, il est une constante quasiment intemporelle qui rend ce livre aussi actuel que s'il venait d'être rédigé. Cette constante, c'est l'amour manifesté aux enfants, mais d'une façon non aliénante, telle que Korczak le faisait avec ses pupilles. Ce qui ne place pas cet ouvrage au niveau d'un « témoignage » mais au rang d'« exemple ». Il relate en effet certaines innovations qu'il avait introduites à « La Maison de l'orphelinat », révolutionnaires à l'époque et le demeurant toujours. Je pense surtout à ce tribunal animé par les enfants, à qui il permettait d'apprendre le respect d'autrui, le sens de la justice, les règles de la vie collective, la responsabilité et l'indulgence. « Les enfants doivent tous être traités de la même manière. Pas d'exceptions, pas de privilèges », écrit Korczak dans cet ouvrage. Sans doute pensait-il que c'était là la façon la meilleure de parvenir à en faire des femmes et des hommes débarrassés de tous préjugés, d'animosité, à la fois capables de demeurer au sein de règles communes tout en respectant l'altérité.

Aujourd'hui, on redécouvre Janusz Korczak : l'année 1979, qui sera l'Année internationale de l'enfant, sera dédiée à cet homme, né en

1879, mort dans les camps pour n'avoir pas voulu abandonner les enfants de son orphelinat, et dont le professeur S. Tomkiewicz déclare que son livre est d'une modernité exceptionnelle et d'une importance capitale, car il nous apprend — entre autres choses — que, s'il est nécessaire d'aimer l'enfant, encore faut-il savoir comment, afin qu'il puisse, plus tard, effectuer au mieux ce que tout adulte sait inévitable, mais redoute et retarde : nous quitter...

Françoise Dolto

Lorsque l'enfant paraît, tome 2

Le Seuil, 224 p., 39 F

Personne n'a oublié l'immense succès du premier volume de **Lorsque l'enfant paraît**. Voici le second, toujours construit autour des réponses aux lettres reçues par France-Inter. Des questions déjà abordées ont été ici regroupées et considérablement développées : l'ordre et le désordre, les interrogations des enfants sur la sexualité, l'adolescence, l'idée fautive d'un développement normal, les rôles respectifs de la psychothérapie, de la rééducation, de la psychanalyse.

Ce que cherche Françoise Dolto, c'est « que les parents considèrent que leurs enfants sont là non pas pour leur poser des problèmes, mais pour vivre avec eux en grandissant, en évoluant, c'est-à-dire en changeant de façon d'être un peu tous les jours, par paliers ». D'une certaine façon, une nouvelle forme d'éducation populaire, massive et non figée, se trouve ainsi mise en place par la conjonction des médias, du livre et de la recherche scientifique.

« C'est la relation aux autres, aux vivants, aux animaux, aux plantes, aux fleurs, aux éléments, aux choses, et les paroles dites à propos de tout cela, qui font d'un enfant un être

d'échange, d'avoir, de faire, de prendre et de donner, de savoir et d'inventer. » Gageons que, sur de tels thèmes, ce deuxième volume rejoindra le premier dans le succès ; il a tout pour cela : le savoir, le talent, la chaleur, et les angoisses de notre temps.

Augusto Vitale, Patricia Berry,
James Hillman

Pères et mères

Imago (25, rue Bonaparte, 75006 Paris — diffusion Payot), 134 p., 48 F

Cet ouvrage est centré sur la famille. Il ne s'agit nullement d'une étude sociologique mais, à partir d'une saisie d'archétypes familiaux qui écrasent l'enfant et l'adolescent, d'une réflexion qui se veut transformatrice et libératrice. Sur ce thème fondamental des relations parentales, peut-être trop étroitement coulées dans des stéréotypes de nature psychopathologique, dans le temps même où cette famille se trouve soumise aux grands bouleversements modernes, les auteurs proposent d'autres mythes. Ceux-ci ont l'avantage d'éclairer d'un jour neuf la constellation familiale, lui procurant de nouvelles bases et d'autres orientations.

Cette étude est également susceptible de permettre une compréhension de la famille dans un esprit que Micheline Laguilhomme, traductrice et préfacière, qualifie de « cosmique ». C'est-à-dire que chacun « peut enfin voir ses parents comme il peut se voir lui-même : un moment dans l'infini en perpétuel changement, un moment dans une civilisation particulière, réclamant sa configuration psychologique soit pour se maintenir, soit pour préparer le passage au moment suivant ».

Paule Giron

La mère empêchée

Le Seuil, coll. « Libre à elles », 126 p., 28 F

Mère empêchée de quoi ? De vivre dans la chaleur de son foyer et la joie d'un fils qui grandit et que

l'on aime. Et pourquoi ? Parce qu'un médecin annonce qu'Hubert est « anormal ». « Jusque-là, écrit-elle, l'angoisse était entre nous. A partir du verdict du médecin, mon fils, anormal, devint cause de l'angoisse. »

Ce témoignage éperdu est rapporté avec une simplicité qui n'admet aucune fleur de rhétorique ou de style, entièrement « à nu » comme le désarroi et la douleur de cette mère : « Qu'est-ce que l'on peut faire », avait-elle demandé au médecin qui, distillant le mal dont il venait de déclarer l'enfant atteint, répondit : « Oh ! rien, pas grand-chose... seul l'amour de la mère. »

Elle en consulta d'autres, puis, comprenant que le « secours » n'était pas à attendre de la médecine, elle frappa à toutes les portes : en vain. Lassée par les psychiatres, elle échappe à la chimiothérapie pour passer à la psychanalyse... « Pas un seul, jamais, qui me dise : Je ne sais pas ! ». A chaque verdict, Hubert s'enfonçait, régresse.

Ce sera l'analyse, gourou, philosophe, mystique, qui leur offrira leur première goulée d'oxygène. Enfin, à Bonneuil — dont Maud Mannoni a parlé dans son livre **Education impossible** —, on « acceptera » Hubert. Et Paule Giron aura cette pensée : « S'il fallait être « chez les fous » pour que tombent les barrières ségréatives, s'il fallait être « chez les fous » pour trouver un lieu de vie, alors... » Paroles intérieures auxquelles, cinquante pages plus loin et dix ans plus tard, Hubert enfin retrouvé, elle ajoutera celles-ci : « Ceux qu'on appelle normaux ne connaissent pas d'autre langage que celui de l'ordre et de la raison. Ils tournent fous dans leur éternel carré de choux [...] L'immense majorité des gens est débile et contente de l'être. »

Paule Giron nous offre là non seulement un témoignage bouleversant, mais aussi un réquisitoire sévère et un chaleureux appel.

Notes de lecture établies par
Pierre Ferran et Louis Porcher

la RTS vous propose

une série pluridisciplinaire

L'homme et le paysage, tel sera le thème de cette nouvelle série s'inscrivant dans le cadre des activités d'éveil pour les élèves du cours moyen. Comme les précédentes (**L'eau et notre vie**, **La ville**, **Les loisirs dans notre vie**), son rôle sera d'éveiller l'enfant au monde qui l'entoure par la mise en place des instruments intellectuels nécessaires à la compréhension et à l'acquisition du savoir. Les émissions qui la composent ont été conçues comme des documents de sensibilisation, de réflexion, de motivation ; elles sont des incitations à entreprendre des activités multiples en fonction du milieu de vie dans lequel s'intègre la classe. Cette série se présente comme un ensemble multi-media qui comporte :

- des émissions de télévision et de radiovision avec les fiches pédagogiques correspondantes ;
- une documentation complémentaire à l'image ;
- une information concernant des pistes de travail (par exemple, suggestions pour des travaux en prolongement).

Les enseignants auront à leur disposition un ensemble de quatre émissions télévisées et de quatre émissions de radiovision, dont les contenus interfèrent et se complètent ; l'occasion sera donnée à l'enfant de se familiariser avec deux formes différentes de messages, ce qui contribuera à sa formation à l'audiovisuel. Les deux premières de ces émissions seront les suivantes :

- télévision le mardi 9 janvier (TF 1, 14 h 05) : **Lisons le paysage**. On suggère quelques moyens d'investigation permettant aux élèves d'appréhender leur propre paysage. Deux cas ont été choisis : l'un en milieu urbain, l'agglomération de Mantes (Yvelines) ; l'autre en milieu rural, le village d'Avernes (Val-d'Oise) dans le Vexin.
- radiovision le lundi 15 janvier à 15 h 15 : **Evolution du paysage rural en Champagne sèche**. Le paysage évolue dans le temps sous l'action de l'homme. La Champagne sèche offre un exemple caractéristique de cette évolution de l'es-

pace rural. Cette Champagne que, dans la seconde moitié du siècle dernier on pensa valoriser par des boisements de pins, a été profondément transformée par des techniques modernes de grande culture mécanisée. Mais cette « réussite agricole » ne pose-t-elle pas le problème de la protection au moins de quelques îlots du patrimoine naturel ?

pour tous publics

Dans notre n° 372, nous annonçons une nouvelle série d'émissions éducatives, intitulée **Libre cours**. La première de celles-ci, diffusée le mardi 9 janvier sur Antenne 2 de 15 h 30 à 17 h 30 et présentée par la journaliste Agnès Vincent, comportera :

- à 15 h 30, le portrait d'une secrétaire médicale vivant dans la banlieue parisienne (son travail, ses loisirs...);
- à 15 h 50, 16 h 30, 17 h 10 et 17 h 25, « 1, 2, 3... postez ! », un jeu par correspondance animé par Jacques Bosc et touchant à des domaines variés (deux questions par émission) ; les gagnants recevront des productions audiovisuelles du CNDP ;
- à 16 heures, la partie « Regard sur le monde » consacrée aux loisirs et animée par Bernard Harteman, spécialiste des questions économiques ;
- à 16 h 20, français : est-il possible d'améliorer son vocabulaire ? (animatrice : Nelly Mellet) ;
- à 16 h 35 et 17 h 15, des renseignements sur les activités de clubs ;
- à 16 h 45, vulgarisation scientifique avec « H₂O et la planète : H₂O fait la pluie ».

pour CE et CM

La série « Expression-Création », dont l'objectif est d'inciter les enfants à la création, de développer chez eux les possibilités créatrices et de leur donner le goût des expériences et de la recherche, s'enrichit de huit émissions nouvelles qui, dans le cadre des « 24 jeudis », seront réalisées en direct, avec projection de séquences enregistrées.

La première d'entre elles, intitulée **Et pourquoi pas ?** et diffusée le 11 janvier à 14 h 03, exposera les intentions de la série et présentera, au moyen de deux séquences filmées, les enfants d'un centre de loisirs qui, pour explorer une île au milieu d'une rivière, doivent trouver le moyen d'y accéder alors que le pont qui la relie à la rive est à moitié démolli.

les matériels / 7

projecteurs de diapositives

Dans notre n° 365 du 2 novembre dernier, nous vous signalions l'adoption d'un système d'alternance dans les thèmes d'articles relatifs à la pratique pédagogique. Ainsi, cinq rubriques groupées sous l'intitulé « pédagogie quotidienne » ont-elles succédé à celles traitant de l'utilisation de l'audiovisuel en classe. Et nous enchaînons maintenant sur la suite des « matériels audiovisuels ». Rappelons que les deux derniers articles étaient consacrés au montage des diapositives (n° 364) et aux boîtiers de fondu enchaîné (n° 365).

Dans cet article nous allons décrire la technologie des projecteurs et les principaux types d'appareils acceptant les caches au standard 5 cm x 5 cm pouvant être utilisés avec des images 24 x 36 mm, 24 x 24 mm mais aussi 40 x 40 mm.

La semaine prochaine nous donnerons quelques critères pour choisir l'appareil le plus adapté aux besoins de chacun.

projecteurs à passe-vues manuel

Ce sont les ancêtres de la projection des diapositives, héritiers directs des lanternes magiques du siècle dernier. Leur conception allie la plus totale simplicité à la meilleure fiabilité, si ce n'est à la plus grande facilité d'emploi. Une lampe, bien rarement à basse tension, un ventilateur, le plus souvent silencieux, un objectif d'assez longue focale, 120 ou 150 mm, permettant de projeter depuis le milieu de la salle de classe en conservant une image de 1 mètre à 1,50 m de base, et un passe-vues à va-et-vient : tout le monde aura reconnu le portrait robot du vieux Malik, Sform ou autre Crat encore en activité dans un grand nombre d'établissements.

Ces appareils possèdent de très bonnes qualités optiques, bien souvent supérieures à celles de certains appareils modernes. Ceci tient, entre autres raisons, au fait que les ampoules actuelles aux halogènes et à basse-tension (24 volts) se comportent comme des sources lumineuses très ponctuelles qu'il faut traiter convenablement (miroir asphérique, condenseurs, etc.) tandis que les ampoules à culot (anciens modèles) rayonnaient de manière plus diffuse en donnant une grande uniformité au champ illuminé.

Le principal défaut des projecteurs à passe-vues manuel apparaît avec l'obligation de positionner correctement la diapositive dans le passe-vues. Sachant qu'il y a huit positions possibles dont une seule est la bonne, le risque de projeter une image à l'envers croît vertigineusement quand le malheureux opérateur doit en passer plusieurs dizaines à la suite...

Cet inconvénient, peu gênant avec un petit nombre de vues, supprime hélas tout espoir d'utilisation dans le cas de productions comportant des séquences d'images devant arriver à point nommé sur l'écran.

Ajoutons enfin qu'il existe des modèles récents se transformant en appareils automatiques avec paniers classeurs, acceptant des vues en

vrac ou des films fixes (Film strip) défilant avec ou sans moteur (très utiles pour les langues vivantes, par exemple).

projecteurs semi-automatiques

Ces matériels sont aujourd'hui en voie de disparition du marché, la baisse des coûts de fabrication ayant permis aux fabricants de sortir des appareils automatiques avec télécommande à des prix inférieurs aux modèles semi-automatiques.

Les vues sont placées dans des paniers contenant 30, 36, 50, 80 ou 100 diapositives. C'est l'opérateur qui commande le passe-vues, un système de tringlerie faisant avancer automatiquement le panier. Sur certains modèles, les retours en arrière n'étaient pas toujours possibles.

projecteurs automatiques à télécommande

Ce sont les seuls qui puissent être commodément utilisés en production et en diffusion de documents audiovisuels (diaporamas en vue par vue ou en fondu enchaîné).

En effet, la prise de télécommande, plutôt que d'être raccordée à un boîtier muni de poussoirs pour l'avance ou retour en arrière du panier, peut être reliée à un enregistreur/lecteur de signaux sur une bande magnétique. A l'enregistrement, chaque changement de vue se traduit par l'inscription d'un top. A la lecture, chaque top gouverne le projecteur et le fait avancer d'une vue. Nous avons déjà décrit ces « synchroniseurs » vue par vue (Philips N 6400 ou N 6401, Uher N 4560).

Certains projecteurs acceptent les vues en vrac (qui n'ont pas été préalablement placées dans un panier) à condition que les épaisseurs des caches ne soient pas trop dif-

férentes.

Ces appareils sont tous munis d'une télécommande de mise au point, ce qui est très utile pour corriger les changements de concavité des diapositives.

Les prix sont très variables (de 500 à 4 000 F). Ils dépendent de la robustesse, des qualités mécaniques et optiques, de la conception, de la versatilité (objectifs et accessoires complémentaires) et du renom de la marque...

les paniers

Il faut regretter qu'il n'existe aucun véritable standard, les modèles les plus répandus étant le panier droit allemand (Zeiss, Leitz, et tous les fabricants allemands, lesquels se taillent la part du lion sur ce marché, car les japonais ne s'en sont occupés qu'assez tardivement), et le panier circulaire Kodak Carrousel. On peut remarquer qu'au moment où la standardisation (aux normes allemandes...) a fait des progrès dans le domaine des paniers droits, la fantaisie bat son plein en ce qui concerne les paniers circulaires (Gaf, Braun, Kodak, etc.). La standardisation ne semble acceptée qu'aux premiers signes de saturation d'un marché, ou bien lorsque certains brevets jalousement protégés tombent dans le domaine public. C'est ainsi que Simda (bien connu pour ses synchronisateurs en fondu enchaîné) va commercialiser prochainement un projecteur très compétitif utilisant les magasins circulaires de Kodak.

trou noir et obturateur

Paradoxalement, on peut constater que les projecteurs automatiques imposent une attente **plus longue** à chaque changement de diapositive que leurs aînés à passe-vues manuel, ce qui tient à leur conception puisque, pour changer d'image, il

faut faire avancer le panier d'un cran. Cet intervalle entre deux vues s'appelle « trou noir », l'écran n'étant plus illuminé. La durée du trou noir varie entre 0,5 seconde (modèles les plus performants : Leitz, Pradout C, Simda 2200, hélas fort chers)... jusqu'à 1,5 s, ce qui est le cas le plus fréquent.

C'est dans le louable but de ne point éblouir le spectateur entre les diapositives que les fabricants lui ont imposé le fameux trou noir (pour qu'il soit bien ébloui par l'image suivante, surtout quand elle est surexposée)... Pour cela les projecteurs sont équipés d'un obturateur très simple chargé de couper le flux lumineux pendant le changement de vue. Il y a quelques années, un fabricant avait remplacé ce **volet** par un dispositif d'allumage et d'extinction de l'ampoule, ce qui aurait été parfait si l'inertie du filament n'avait imposé une lenteur excessive et fatigante aux apparitions et disparitions de diapositives.

Mais le volet possède une autre fonction, plus importante encore, qui consiste à empêcher que l'on voit l'image **arriver** sur l'écran pendant son mouvement de translation horizontale ou verticale.

Un test impitoyable consiste à faire passer plusieurs vues en rafale : si le passe-vues est bien conçu, si le volet de l'obturateur est bien réglé, on ne doit jamais voir arriver la diapo ; l'écran doit s'illuminer sur une image qui est **déjà** positionnée dans le passe-vues. Il n'y a pas si longtemps, un projecteur vendu à un prix très honnête était en démonstration avec des images de voitures de course, elles « roulaient » et elles « arrivaient » sur l'écran de gauche à droite, les deux mouvements se faisaient dans le même sens et il n'y avait pas d'effet réellement gênant ; mais, en demandant au vendeur d'inverser les images, donc de faire « rouler » les automobiles de droite à gauche, le résultat devint catastrophique, celles-ci arrivant en marche arrière sur l'écran...

Jean-Luc Michel

conférences

■ **Sur le thème « Société en mutation »**, l'OCCAJ et le Club pour mieux vivre organisent trois conférences

• **La liberté intérieure**, le lundi 22 janvier, avec Elie Humbert, psychanalyste et président du Groupe de psychanalyse analytique ;

• **La liberté devant la vie et la mort**, le mardi 6 février : l'homme contemporain ne doit-il pas se réapproprier ses droits fondamentaux ?

• **Aujourd'hui, quelle liberté pour l'homme**, le lundi 12 mars, avec Jean Daniel, directeur du **Nouvel Observateur**.

Ces conférences ont lieu à 20 h 45, 35, rue de Sèvres, Paris-6°. Prix d'entrée : 60 F pour les trois conférences, 25 F pour une entrée ponctuelle. Pour renseignements complémentaires : OCCAJ, 9, rue de Vienne, 75008 Paris. Tél. : 296-15-02.

■ **Les laboratoires d'anthropologie, d'ethnologie et de préhistoire du Musée national d'histoire naturelle** organisent chaque mercredi, à 20 h 30, dans la salle de cinéma du musée de l'Homme, des conférences accompagnées de projections de diapositives et de films, ou d'écoute de musiques traditionnelles. Au programme du mois de janvier :

• le 10, **L'inné et l'acquis**, par Albert Jacquard, directeur de recherches à l'Institut national d'études démographiques ;

• le 17, **Le peuple Ona : vie et mort en Terre de feu**, film de Ana Montes de Gonzalez et Anne Chapman ;

• le 24, **La yourte mongole**, par Robert et Loïc Hamayon ;

• le 31, **Peinture et tradition orale chez les Tin-dama de la vallée de la Keram** (Nouvelle-Guinée), par François Lupu.

Prix d'entrée : 10 F ; 5 F pour les étudiants et Amis des musées. Pour renseignements complémentaires : musée de l'Homme, service d'action culturelle, palais de Chaillot, 75116 Paris. Tél. : 505-70-60.

stages

■ **Six stages organisés en 1979 par le mouvement d'éducation populaire Peuple et Culture :**

• **La création dans l'animation culturelle**, du 22 au 27 janvier (agrée CAPASE) ;

• **Le langage de la ville**, du 12 au 17 février ;

• **Création vidéo**, du 9 au 14 avril (agrée CAPASE) ;

- **Les bandes dessinées**, du 25 mai au 19 juin ;
- **Connaissance de la chanson française**, du 2 au 7 juillet (agrée CAPASE) ;
- **Formation d'animateurs de bibliothèque**, du 17 au 22 septembre (agrée CAPASE). Pour tous renseignements et inscriptions : Peuple et Culture, Région parisienne, 9, rue Cadet, 75009 Paris. Tél. : 246-37-51.

■ **Stage pour instruments à cordes** organisé dans le cadre des actions menées conjointement par Musique et Culture et le Centre départemental musical et culturel du Bas-Rhin, du 15 au 21 février. Ce stage se déroulera à la Maison régionale de la musique de Sainte-Croix-aux-Mines. Il est ouvert à tout instrumentiste pratiquant le violon, l'alto, le violoncelle ou la contrebasse depuis au moins trois ans, qu'il soit élève d'une école de musique, membre d'un orchestre, ou qu'il se présente à titre individuel. Un nombre limité de places est réservé à des pianistes désirant s'initier à la pratique de la musique de chambre. L'hébergement est assuré sur place. **Date limite des inscriptions : 25 janvier.** Renseignements complémentaires : Musique et Culture, 15, rue Hechner, 67000 Strasbourg. Tél. : 31-03-22 (du lundi au vendredi, de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures).

cinéma

■ **Le Ciné-Club de l'Education nationale propose** les 10 et 11 janvier : **Volpone**, de Maurice Tourneur ; les 17 et 18 janvier : **Hamlet**, de Laurence Olivier ; les 24 et 25 janvier : **Les quatre cents coups**, de François Truffaut ; les 31 janvier et 1^{er} février : **L'enfant sauvage**, de François Truffaut. Les projections ont lieu, le mercredi et le jeudi à 20 h 30, à la Cinéma-thèque scolaire de la Ville de Paris, 11, rue Jacques-Bingen, Paris-17^e. Tél. : 924-03-79 ou 03-86. **La section jeunesse propose**, quant à elle, le 6 janvier : **Le soupirant**, de Pierre Étaix ; **La place**, un dessin animé en couleurs ; **Harold directeur de cinéma** ; le 13 janvier : **Ni vu ni connu**, Louis de Funès dans le premier film d'Yves Robert ; **Ailes de flammes**, film animalier en couleurs. Les projections ont lieu le samedi à 16 heures à la même adresse.

■ **Voiles au cinéma.** Dans le cadre du Salon de la navigation de plaisance, qui se tiendra au CNIT, auront lieu des projections de films, français et étrangers, consacrés à la voile ; l'animation

en sera confiée à quelques grands noms de la voile, spécialistes de la photographie marine. Ces projections, organisées par la revue **Voiles et voiliers**, seront gratuites et se dérouleront chaque jour, du 12 au 22 janvier (entre 17 h 30 et 20 heures) à la salle des conférences, au niveau 1 du CNIT. A titre indicatif, à **pleines voiles sur « Jappy-Hermès »** (l'équipage de « Jappy-Hermès » pendant la dernière course autour du monde). **Les grands voiliers** (régates de grands voiliers pour le bicentenaire des Etats-Unis), **Escale autour du monde** (la course autour du monde 1978 vue par une femme, Anne-Marie Sabatier), **Un homme debout** (Tabarly à bord de « Pen Duick VI »). Pour programmation complète et autres renseignements : Chantal Plessier, **Voiles et voiliers**, 21, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75541 Paris Cedex 11. Tél. : 307-59-63, poste 392.

loisirs

■ **Initiation au tissage.** Le Centre de formation du CPCV à Saint-Prix organise cinq stages de tissage de quatre jours durant le premier semestre de 1979. Ces stages se déroulent en dehors des vacances scolaires, du mercredi au vendredi, et s'adressent donc à ceux et celles qui, libres de leur temps, désirent s'initier à une technique enrichissante. Possibilité d'hébergement sur place. Le mercredi, est organisé un club d'enfants. Participation aux frais : 400 F par stage. Pour renseignements complémentaires : Centre de formation CPCV, 7, rue du Château-de-la-Chasse, 95390 Saint-Prix. Tél. : 416-56-66.

■ **Initiation à la gastronomie périgourdine** organisée par la Ligue de l'enseignement, pendant les vacances de février, à Saint-Léon-sur-l'Isle, en Dordogne. Les participants pourront faire eux-mêmes sur place leurs conserves de foie et leurs confits d'oie, de canard et de porc, avec l'aide de personnes compétentes. Par ailleurs, de nombreuses activités seront offertes aux adultes et aux enfants. Hébergement au château de Beauséjour, attaché à une grande forêt communale, au bord de l'Isle. Prix : 446 F pour les adultes et les enfants de plus de dix ans ; 371 F pour les enfants de quatre à dix ans ; 258 F pour les enfants de un à quatre ans. Pour renseignements complémentaires : SNV, 7, boulevard Saint-Denis, 75003 Paris. Tél. : 277-11-40.

l'éducation

hebdomadaire publié par une association sans but lucratif qui réunit les fondateurs — l'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique, Education et échanges, le Comité de liaison pour l'éducation nouvelle — et les auteurs et lecteurs adhérant à titre individuel.

comité de parrainage

René Basquin, inspecteur général honoraire ; Louis de Broglie, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ; Pierre Clarac, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques ; Guy Debeyre, conseiller d'Etat ; Daniel Douady, de l'Académie de médecine ; Jean Fourasté, membre de l'Institut ; Roger Grégoire, conseiller d'Etat ; René Huyghe, de l'Académie française ; Alfred Kastler, prix Nobel ; Raymond Poincaré, conseiller d'Etat ; Alfred Sauvy, professeur au Collège de France ; Jeanne Sourgen, inspectrice générale honoraire.

direction

directeur : André Lichnerowicz.

conseillers auprès de la direction : Louis Cros, Pierre Emmanuel, Jacques Rigaud, Bertrand Schwartz, Dr Guy Vermell.

rédaction

rédacteur en chef : Maurice Guillot.

rédacteur en chef adjoint : Jean-Pierre Vélis.

conseiller pédagogique : Louis Porcher.

première secrétaire de rédaction - maquette : Suzanne Adelis.

secrétaire de rédaction : Michel Bonnemayre

informations : Michaëla Bobasch, Nicole Gauthier, René Guy.

documentation : Pierre Ferran, chef de rubrique — Christian Cousin, Claudine Dannequin, William Grossin, Geneviève Lefort, François Mariet, Jerry Poczar — Marie-Claude Krausz (agenda).

lettres, arts, sciences : Jacques Chevallier, Josane Duranteau, Etienne Fuzellier, Raymond Laubreaux, Fernand Lot, Pierre-Bernard Marquet, Georges Rouveyre.

correspondants : Elisabeth de Blasi, André Caudron, Odile Cimetière, Paul Juif, Marguerite Laforce, Pierre Rappo, Job de Roince, Jean Savaric, Jean-Jacques Schaeffel, Gérard Sénéca.

dessins : François Castan.

publicité - développement

Odette Garon - François Silvain.

conseil d'administration de l'association éditrice

bureau : André Lichnerowicz, président ; Georges Belbenoit, secrétaire général ; Yves Malécot, trésorier ; Robert Mandra, Robert Méliet, Philippe Viannay.

membres : Lazarine Bergeret, Jean-Louis Crémieux-Brihac, Anne-Marie Franchi, Emile Gracia, Lucien Géminard, Michel Gevrey, Colette Magnier, Georges Petit, Raymond Toraille, Claire J. Richet, Yvette Servin, Bernard Veck.

l'homme créateur

Le nom d'Alain Robbe-Grillet est lié au « Nouveau Roman » et aux années 50-60 qui connurent tant de polémiques littéraires.

Simultanément, viennent de paraître aux Editions du Seuil deux de ses romans :

Un régicide

(228 p., 33 F) et

Souvenirs du triangle d'or (238 p., 33 F),

ainsi qu'un volumineux numéro de la revue

Obliques (n° 16-17,

composé par

François Jost,

352 p., 150 F), qui

lui est intégralement

consacré et qui réunit

tant des textes de

Robbe-Grillet (fragments de romans, projets de

scénarios, lettres

inédites) que

des photographies

de ses films, des

reproductions de ses peintures, les analyses

et les commentaires

d'auteurs aussi célèbres

que Roland Barthes

ou Maurice Blanchot.

Trente années séparent

les deux romans,

la revue est une somme

qui couvre

cette période.

Quoi de mieux pour

apprécier la trajectoire

de Robbe-Grillet ?



PLUTOT que de littérature, et malgré le nombre de ses livres, mieux vaudrait peut-être, à propos d'Alain Robbe-Grillet, parler de peinture et de musique.

Nombre de peintres, aujourd'hui, ne peignent plus comme le faisaient leurs aînés : ni Vermeer, ni Cézanne, non plus que Courbet ou Picasso ; et Bach, Beethoven ou Stravinsky ne sont plus à imiter. On peut toujours œuvrer comme un copiste, mais le jaillissement qui leur fut propre, la surprise qu'ils engendrèrent demeurent inimitables. Le mouvement créatif de la peinture s'appuie aujourd'hui sur des gens comme Robert Rauschenberg et pour la musique sur John Cage, par exemple. Mais l'œil et l'oreille du spectateur/auditeur « ordinaire » (encore faudrait-il savoir ce que cela veut dire) ne sont pas prêts à recevoir et à entendre cette peinture, cette musique-là. Elles le déconcertent. Il n'y retrouve pas ses habitudes et il en vient à douter de sa propre capacité à les lire, à les déchiffrer, même à son insu, pour en tirer une jouissance esthétique et, plutôt que de se remettre en cause, il préfère, le plus souvent, les réfuter. C'est que le plaisir naît aussi de l'éducation, qu'il émerge du savoir et contre le savoir. L'illusion de certains des créateurs de ce temps est de croire que leur œuvre est accessible immédiatement au plus grand nombre. Au vrai, tel n'est pas trop souvent leur souci : il est de travailler ; la reconnaissance

un homme

de tête

viendra plus tard. Si vraiment ils s'en préoccupent, aussi bien s'auto-censureraient-ils sans cesse et nous en serions réduits à un inutile piétinement, le vain ressassement de recettes épuisées.

La deuxième réflexion que suscite la lecture de Robbe-Grillet induit une notion somme toute assez banale aujourd'hui : l'erreur des hommes serait de croire que le langage, comme fiction, permet de communiquer. On sait au contraire que le désir d'une communication absolument transparente se heurte à l'obstacle du langage qui ne peut éviter de déformer ce qu'il dit. Faute d'un dictionnaire idéalement efficace, certains ont cru pouvoir recourir à l'étymologie sans voir qu'elle n'apportait pas plus de réel que le mot lui-même. Bref, c'est un des pièges auxquels se sont pris quelques écrivains de ce siècle, contraints de refuser l'à-peu-près des mots, niant désespérément qu'avec des scories on puisse bâtir un édifice de marbre. Et si le mot n'est pas pur, que dire alors de la phrase, des récits qui s'en composent, des métaphores plus ou moins réussies qui sont sensées porter le message ? La belle intuition qui tombe d'un merveilleux éther et dicte à l'écrivain les mots illuminés de son texte n'est qu'un attrape-gogos (qui a certes l'avantage de préserver le génie et sa production, donc sa valeur mercantile...).

D'où Robbe-Grillet, la foule de

commentaires — le tapage et la publicité même — que son œuvre a suscités ; les récentes publications devraient nous permettre de mieux comprendre. Il n'est pas sans intérêt, en effet, de pouvoir lire simultanément le premier et le dernier romans d'un écrivain en même temps que toute la prose qui s'est écrite dans l'intervalle de leur parution. *Un régicide* fut écrit en 1945 et n'a jamais été intégralement publié à ce jour (un éditeur le refusa, en même temps que d'autres manuscrits, et non des moindres). *Souvenirs du triangle d'or* est le dernier livre de Robbe-Grillet. Trente ans les séparent.

Que s'est-il donc passé ? *Un régicide* est bien un texte initial. On y trouve, sinon ce qui constituera ultérieurement la trame — quant au contenu — des écrits ultérieurs, du moins le principe qui la fonde et que, sans attenter à son auteur — qui doit bien s'en moquer —, on peut résumer d'un mot : jeu. Quand des siècles de littérature n'ont pas cessé de raconter des histoires, quand on a réalisé la fable qui s'y est élaborée, ce leurre magistral qui fait prendre la proie pour l'ombre, la forme romanesque classique comme seule possible, il n'y a plus qu'à se rendre à l'évidence : de la déception pure naît l'ironie subversive du jeu. Et comme Alain Robbe-Grillet est un homme précis, il joue avec méticulosité. Il supplée à la vacuité du récit par un usage quasi mathématique de l'écriture. *Un régicide* témoigne de cela. Le jeu dans l'écriture y est déjà sous la forme d'une combinatoire assez savante avec farces et attrapes, pièges à langue et ossature de fer. Certes, il y flotte encore comme un air du temps qui date le roman et par lequel le « héros » Boris s'apparente, d'aussi loin que ce soit, à celui de Sartre dans *La nausée* et de Camus dans *L'étranger* (ceci n'est pas, on l'imagine, une bien grande révélation), ce qui lui fait entretenir une sorte de filiation avec d'autres personnages du XIX^e

siècle, tel un Des Esseintes de Huysmans, ou tel autre personnage de Kafka. Cette veine littéraire n'est d'ailleurs pas tarie ; c'est en elle sans doute que Adam Polo, du *Procès-verbal* de Le Clézio, prend sa source.

C'est tout cela qui rattache le premier roman de Robbe-Grillet — ainsi que ses poèmes de 1946 — à la littérature classique, qui va progressivement disparaître : dans *Souvenirs du triangle d'or* les chausse-trappes de l'écriture ont pris tout le devant de la scène, rayant définitivement le sujet de chair du projet romanesque de Robbe-Grillet : trente années plus tard Robbe-Grillet s'amuse délibérément ; il est passé maître dans la technique du montage et en fait tout son art dont il se délecte manifestement. En trente années, il a pu, textes et images de ses films cumulant, se composer son propre index et en user maintenant comme il lui plaît. A trente ans, force lui était de puiser dans un répertoire encore assez impersonnel ; après tant de livres écrits, de films tournés, il lui suffit de choisir et d'organiser ses propres séquences pour en tisser une trame indéfiniment recommencée, savante évidemment. Le lecteur attentif, habitué à ses ouvrages, reconnaît ainsi des séquences entières, des personnages, des situations, des citations empruntés au travail antérieur. *Un régicide* ne figure-t-il pas d'ailleurs dans *Souvenirs du triangle d'or*, mais au titre de spectacle d'opéra ? Il n'était donc pas surprenant de voir, l'autre soir à la télévision, Robbe-Grillet assis au côté de Georges Pérec : quelque chose de l'Oulipo les lie, une fois encore c'est Raymond Roussel, c'est Raymond Queneau et les *Exercices de style*, les *Cent mille milliards de poèmes*... Robbe-Grillet n'a-t-il pas, une fois, tourné un film, *L'Eden et après*, puis, reprenant les mêmes plans, mais dans un ordre différent, n'en a-t-il pas tiré un deuxième film, *N. a pris les dés*, cherchant à démontrer, sans

doute, qu'il existe de très nombreuses façons de découper une fiction, le spectateur étant seul maître du récit ? N'est-ce pas transposer dans l'écriture cinématographique une des figures classiques de la littérature, l'anagramme ? A la limite, point n'est besoin de se fixer une règle, le hasard y suffit amplement : le « coup de dé » de Mallarmé se trouve encore confirmé.

J'ai tendance à penser qu'il en est ainsi de toute l'œuvre de Robbe-Grillet : il accumule les « trucs », ce qui, à tout prendre et sans déshonneur, est le sort de tout écrivain. Mais lui les montre et les commente. Parmi les nombreux textes réunis dans *Obliques*, celui de Gérard Genette (publié antérieurement au Seuil dans *Figures*) s'étend longuement sur l'un des « trucs » fondamentaux de Robbe-Grillet : le propre d'un écrivain élaborant une fiction est d'y utiliser des temps grammaticaux différents pour chaque temps du récit. Robbe-Grillet, au contraire, n'en utilise quasiment qu'un seul, le présent de l'indicatif, plaçant ainsi toutes les séquences dans la même lumière, et aboutissant à un effet esthétique surprenant. Au lecteur de s'y retrouver. Gérard Genette rapporte d'ailleurs cette citation de Robbe-Grillet : « *La caractéristique essentielle de l'image [cinématographique] est sa présence. Alors que la littérature dispose de toute une gamme de temps grammaticaux, qui permet de situer les événements les uns par rapport aux autres, on peut dire que, sur l'image, les verbes sont toujours au présent.* » Le « truc », en la circonstance, c'est d'avoir transposé dans l'écriture littéraire un phénomène propre à l'écriture cinématographique. Et c'est cela encore que l'on retrouve dans le projet publié dans *Obliques* pour *Piège à fourrure* ; Robbe-Grillet y explique que « *l'anecdote complète du film [...] sera engendrée dans le détail par un système sériel de neuf signes* ». Même s'il admet, par ailleurs, à

propos de *L'Eden et après*, que le spectateur — pas plus que lui-même — ne peut percevoir ce type d'organisation en cours de projection, il veut poursuivre en rationalisant plus encore.

Voici pourquoi le sens de l'œuvre de Robbe-Grillet échappe souvent : expérimentale (mais quel travail littéraire ne l'est pas ?), elle implique un mode de perception inaccoutumé. Paradoxalement, autant l'élaboration et la réalisation de ce projet relèvent d'une démarche intellectuelle, autant la perception ne devrait pas l'être ; le travail de Robbe-Grillet devrait s'adresser à des personnes non prévenues par tout un passé culturel. Et c'est par là qu'il fait une œuvre : il ne crée rien, mais il invente sans cesse. Qui va au musée pour voir la Joconde ne peut admettre une peinture de Rauschenberg ; qui va au concert pour écouter Bach ne peut entendre *Les oiseaux* de John Cage ; pour lire un roman de Robbe-Grillet, il faut se dénuder soi-même. Ici tombent les critères moraux et esthétiques.

On peut s'étonner que nulle part ici il n'ait été question du contenu de l'œuvre de Robbe-Grillet, pourtant remarquable et bien connu, puisqu'il est fait, pour une très large part, d'un univers érotique avec tout l'attirail sado-masochiste qu'on trouve dans les romans-photos, et autres bazars du sexe. Ce silence à propos de toutes ces femmes nues et violentées qui hantent les livres et les films de Robbe-Grillet, ce n'est pas une raison de morale qui l'impose. Simplement, au fond, cela ou autre chose, par rapport au projet de Robbe-Grillet, ça n'a pas d'importance. La seule, c'est l'auteur lui-même qui l'a expliquée : « Jamais un taureau, même privé d'amour, n'arrêtera son regard sur la photographie d'un derrière de vache. L'homme, lui, n'est pleinement un homme que si tout passe par sa tête, même (et surtout) le sexe. »

Jean-Pierre Vélis

« Les morts ne se taisent pas »



courts (et bons) métrages

POUR la deuxième fois, Lille — après Tours et après Grenoble — a été le cadre d'un festival international consacré à des films qui sont aujourd'hui parmi les plus mal traités par le commerce cinématographique : les courts métrages, les documentaires. Le mépris dans lequel ces films sont tenus par la plupart des exploitants est bien connu : suppression de la première partie pour laisser plus de place aux friandises ou pour multiplier le nombre des séances, remplacement d'un court métrage de qualité par un film lesté de publicité plus ou moins clandestine, non-respect de l'obligation d'affichage du titre à l'entrée de la salle... Les expériences récentes de programmes de courts métrages (*L'arrêt au milieu*, et *La traversée de l'Atlantique à la rame*, les six films de *La preuve par six*) ont partout prouvé que le public ne se désintéresse pas de ce cinéma « différent » quand on lui propose autre chose que le nième survol des châteaux de la Loire ou le dernier (et même) reportage sur le rallye de Monte-Carlo.

L'annonce de l'ouverture en janvier, à Paris, d'une salle spécialisée patronnée par la Fédération de ciné-clubs Jean-Vigo (le « Périphé », 8, villa du Parc-Montsouris), la réussite de la décentralisation opérée depuis deux ans à l'occasion et autour du Festival de Lille (cette année, une trentaine de séances dans douze villes) et surtout les projets d'Antenne 2 (deux créneaux de vingt-six minutes réservés chaque mois au court métrage) sont de bon augure. Ils ne pallieront

pas pour autant l'absence d'une véritable politique de diffusion du court métrage. L'Etat, on le sait, soutient la production de qualité par diverses aides (subventions sur scénarios, prix...) mais il se désintéresse de la distribution. Des dizaines de films primés restent inconnus, enfouis dans leurs boîtes... Il n'y a qu'à Epinay-sur-Seine où, grâce à la persévérance de Luce Vigo, les courts métrages français peuvent être vus, une fois par an, durant une semaine ! (1).

L'un des films les plus passionnants parmi ceux projetés à Lille a précisément été réalisé grâce à l'aide d'une subvention de l'Etat par l'intermédiaire de l'Office de la création cinématographique. Récompensé par un prix spécial du jury et un prix de la critique, *Genèse d'un repas* est un essai sur le capitalisme, doublé d'une réflexion sur le cinéma. Luc Moullet — un ancien de la Nouvelle Vague resté cinéaste marginal — y démonte les mécanismes de l'exploitation des ressources et de la main-d'œuvre du tiers monde à partir du thon et des bananes de son repas. Du concret à l'abstrait : le film est d'une didactique efficace et d'un humour qui ne l'est pas moins car Moullet joue avec bonheur les Candide et joint l'auto-critique à la critique.

Un propos voisin, mais traité de manière plus classique, est celui de Larry Adelman dans un film sur les multinationales : *Controlling Interest*. C'est une production de Californie Newsreel, une société qui, à San Francisco, produit et diffuse avec succès des documentaires de qualité sur de

Mickey, un quinquagénaire en bonne santé

grands sujets politiques et sociaux. Larry Adelman analyse le fonctionnement des multinationales et met en cause leur rôle au Brésil et au Chili. Au Chili d'où des images clandestines sont venues pour illustrer le nouveau film des désormais célèbres documentaristes de RDA, Heynovski et Scheumann : *Les morts ne se taisent pas* consacré aux témoignages de Moy de Toha et d'Isabel Letelier, les veuves de deux anciens ministres d'Allende assassinés récemment.

Comme *Union Maids*, projeté l'an dernier à Lille, *With babies and banners : Story of the Women's Emergency Brigade* est un témoignage sur les luttes syndicales, dans les USA des années 30, et le rôle joué par les femmes dans ces luttes. Films de recherche historique en même temps que films militants, ces documentaires reposent sur la parole des témoins, mais constamment « épaulée » par des documents d'archives. A défaut de distribution commerciale, *Union Maids* a été fréquemment projeté cette année au Centre Pompidou et il est diffusé dans les ciné-clubs. *With babies and banners* prendra sans doute le même chemin. Ce sont pourtant des films qui, en raison même de leurs qualités narratives, de leur « fini » technique, pourraient trouver un large public.

Au palmarès de ce second Festival de Lille, des films français, italien, américain, mais aussi des films algérien, vénézuélien, turc, colombien... Venus de pays où le cinéma est présent depuis de longues années, et d'autres où il en est à ses premiers pas. Le court métrage, le documentaire gardent, de ce point de vue, toute leur valeur de « banc d'essai ». Le film vénézuélien (*El Domador*, portrait d'un dresseur de chevaux sur les plateaux andins), le film turc (*La résistance du 2 septembre*, la vie et la lutte d'un bidonville dans la banlieue d'Istanbul) et le film colombien (*Agarrando Pueblo*, une satire des « vampires » de la misère, du cinéma qui exploite la détresse et la faim du tiers monde) étaient d'un intérêt exceptionnel. Il est sûr qu'on reparlera de leurs auteurs : Joaquim Cortès, Ishak Isitan, Luis Ospina et Carlos Mayolo.

Jacques Chevallier

(1) En 1978, du 30 mars au 8 avril.

panorama

CINEMA

une satire bien menée

Le sucre, de Jacques Rouffio, d'après un roman de Conchon, n'est pas tendre du tout pour les grands spéculateurs et leurs victimes. On se souvient peut-être que durant l'été 74 le sucre était devenu très rare. C'était le résultat non d'une pénurie, mais d'une vaste spéculation menée par des spécialistes du jeu à la hausse ou à la baisse sur le cours des denrées, comme d'autres jouent à la Bourse sur le cours des valeurs. Un ancien inspecteur des impôts, qui a un magot à faire fructifier, tombe entre les pattes d'un « remisier » éloquent qui le décide à jouer sur le sucre... et nous voilà, à travers eux, entraînés dans les dédales de ces invraisemblables magouilles. L'auteur de *Sept morts sur ordonnance* a tout de même un peu changé son ton : ce n'est pas qu'il soit devenu plus indulgent, mais en accentuant le côté délirant de ces combinaisons financières propres au monde capitaliste, il donne à sa satire un arrière-goût de farce.

Voici en tout cas — et le tandem Carmet-Depardieu y est pour beaucoup — un film français qui, dans le domaine de la critique socio-politique, est l'égal des meilleures œuvres italiennes ou américaines.

E. F.

à lire

La réédition chez J.-P. Delarge dans la collection « Encyclopédie universitaire », de *Eisenstein* (224 p., ill. 59 F), l'excellent ouvrage de Jean Mitry (1956, puis 1962) se justifie à la fois par la valeur propre de cette étude — la première consacrée, en français, au grand théoricien et réalisateur soviétique — par le regain d'intérêt porté aujourd'hui à l'auteur de *Potemkine* et *d'Octobre*, et par les mises à jour que Mitry a tenu

E. F.

à faire. Les unes concernent *Ivan le Terrible*, dont la deuxième partie, longtemps interdite par la censure soviétique, n'a été connue que tardivement à l'étranger. Les autres examinent les théories et l'œuvre d'Eisenstein à la lumière des théories critiques contemporaines (structuralistes et méthodologiques).

L'ensemble n'a rien perdu de sa solidité, de sa clarté et de sa pénétration de jugement : on peut en recommander la lecture à tous ceux qui, au-delà d'Eisenstein lui-même et à partir de lui, s'intéressent aux problèmes majeurs de la création et de l'esthétique cinématographiques.

E. F.

THEATRE

une société en déclin

La maison des cœurs brisés
de Bernard Shaw

Texte français de Georges Perros
Théâtre de la Ville
jusqu'au 24 janvier

Un décor de Radu et Mirana Boruzescu à la fois très beau et très inspiré des indications de Bernard Shaw. Des comédiens au métier sûr, parmi lesquels on remarque Nadia Barentin qui peut donner toute sa mesure dans le rôle d'Hesione, où elle met tout le charme, la finesse, mais aussi l'impétuosité parfois cruelle, à d'autres moments cette sorte de tendresse compréhensive dont sait se revêtir une femme oisive, intelligente et belle lorsque s'altère peu à peu l'art de vivre d'une société en déclin.

Jean Mercure, lui, nanti de la barbe blanche et du costume décrit par l'auteur, se fait un malin plaisir de souligner au passage toutes les répliques acides dont est truffé le rôle de ce très vieil homme dont le cynisme apparent n'est que dénégation d'idées reçues ou affirmation de vérités gênantes. Cela tire un peu la pièce vers le côté vieillot de sa forme, qui rend peut-être moins évidente l'application à notre époque des avertisse-

Claude Gensac, Nadia Barentin et Jean-Pierre Aumont dans « La maison des cœurs brisés »



ments que Shaw prodigue — en vain — à la sienne.

R. L.

à lire

Dans notre n° 370 du 30 novembre, nous rendions compte de la mise en scène réalisée par Peter Brook de la pièce de Shakespeare, *Mesure pour mesure*. On saisira mieux le sens de sa démarche si l'on se réfère à *L'espace vide*, livre qu'il vient de faire paraître aux Editions du Seuil (192 p., 35 F) et dans lequel, à partir de sa double expérience de metteur en scène et de chef de troupe, il nourrit une réflexion continue sur l'art auquel il a consacré sa vie.

Outre le caractère éminemment instructif de ses remarques sur le comédien, sur le rôle du metteur en scène, sur la fonction du spectateur, absent et présent à la fois pendant le travail des répétitions et dont l'attitude — adhésion ou interrogation — décide de la nature même de l'acte théâtral, ce livre a le mérite inestimable de ne jamais céder aux idées reçues : aux formes prétendues libres dont on est si friand aujourd'hui et qui lui semblent ne projeter en fin de compte que les images obsessionnelles qui

hantent le groupe, il oppose le besoin d'un auteur « afin d'atteindre à la densité et à la concentration qui manquent presque toujours au travail collectif », l'intervention nécessaire du metteur en scène, garant d'un « résultat cohérent en un temps donné » ; il ne craint pas d'écrire que « les textes d'Artaud, mal lus ou mal digérés, ont donné naissance à la croyance naïve que ce qui compte vraiment est de se laisser entraîner par l'émotion et de s'y livrer sans retenue » ; et il insiste sur la nécessité pour l'acteur de s'imposer, comme fait le musicien, un exercice constant de son instrument, c'est-à-dire poursuivre sur lui-même une recherche qui développe son talent au lieu de s'en satisfaire et « explorer ce qui lui est vraiment difficile ».

Peter Brook ne se paie pas d'illusion ; il sait très bien, et le dit, que, si le théâtre est un besoin vital de la société des hommes, il se produit aujourd'hui dans des circonstances difficiles. Pour lui, son livre est « un exercice désormais figé ». Il concourt cependant à nous persuader que « la vérité, au théâtre, est toujours en évolution » et que nous ne pouvons la saisir qu'à condition d'accommoder notre regard selon une perspective elle-même changeante au fil des jours.

R. L.

l'emploi malade de l'écol

Premières accusées
du chômage des jeunes,
l'école et l'université
sont-elles les coupables
que l'on voudrait
qu'elles soient ?
Comme certains
veulent le faire croire,
sont-elles,
du fait d'une formation
insuffisante
ou inexistante,
les seules responsables
du manque d'emplois
ou de la déqualification ?
Quels peuvent être
les desseins de ceux
qui soutiennent
de tels raisonnements ?
Une série d'enquêtes
et de publications
récemment parues
permettent aujourd'hui
de répondre en partie
à ces questions.

Notre collaborateur
François Mariet
tente une analyse
de ces documents
et statistiques
et tire les conclusions
de cette situation
difficile,
où l'on se refuse
de toutes parts,
hypocritement,
au jeu de la vérité.



DÈS que le taux de chômage des jeunes occupe plusieurs semaines de suite la « une » de l'actualité, commence l'inévitable procès des institutions scolaires et universitaires : parce qu'elles sont mal adaptées à la vie économique du pays, elles sont responsables du chômage. Cette explication doit son succès au fait qu'elle réunit, pour ceux qui l'avancent, plusieurs avantages : disculper ceux qui ont en charge la vie économique du pays, détériorer l'image de l'école publique et de l'université en même temps que celle des enseignants auprès des parents et des jeunes.

Peut-on accuser l'école et l'université d'être responsables du chômage des jeunes Français ? Plusieurs travaux récemment parus (cf. les « sources » en fin d'article) permettent d'avancer quelques réponses à cette question mais nous croyons en même temps qu'il serait dangereux d'accepter cette problématique et de limiter notre interrogation à l'efficacité et à l'adéquation du système de formation : sans refuser la critique indispensable du système de formation et des maîtres qui l'animent, il faut aussi retourner la question aux questionneurs et leur demander si les entreprises françaises font tout pour sauvegarder l'emploi qualifié. Certes ce problème est complexe : les entreprises tendent à diminuer l'importance des coûts salariaux et favorisent sans doute les investissements qui économisent la main-d'œuvre, ceci afin d'accroître leur compétitivité sur les marchés intérieurs et extérieurs. Est-ce là l'intérêt bien entendu de la population française ? Certaines directions de la modernisation du système productif français ainsi que l'abandon de nombreux secteurs industriels aux entreprises étrangères multinationales n'ont-ils pas pour conséquence (nous ne dirons rien ici des risques pris avec l'indépendance nationale) de créer des emplois sans qualification ?

Les vertueuses indignations qui pro-

viennent de toutes parts à propos de la médiocre formation de nombreux jeunes Français dissimulent peut-être une logique bien différente de la liaison formation-emploi : au lieu de dire que la faible qualification de la main-d'œuvre qui pénètre sur le marché du travail provoque le chômage, ou, autrement dit, que la politique scolaire est inadéquate à la politique économique, si l'on disait, au contraire, que la politique scolaire qui met sur le marché du travail beaucoup de jeunes sans qualification ne fait que répondre aux besoins de la politique économique ? Paradoxe ? Peut-être ; mais demandons-nous toutefois à qui profite le chômage des jeunes et les bas salaires ? Quelles couches sociales sont les plus touchées par le chômage ? Dans les réponses à ces questions, pointe peut-être l'annonce d'une explication.

un chômeur sur deux à moins de 25 ans

On devient chômeur de deux manières différentes. La première est de ne pas trouver de *premier emploi* ; c'est le cas des jeunes au sortir de leurs études ou lorsqu'ils quittent le service militaire ; c'est aussi le cas de femmes qui souhaitent reprendre un métier (en général après une période de travail domestique consacrée aux enfants). Ces demandeurs d'un premier emploi représentent le tiers des chômeurs.

La seconde manière est d'être *licencié* à la suite de réductions d'activités ou de fermetures d'usines ; si l'on y ajoute les démissions et les contrats arrivant à expiration (travail intérimaire, etc.), on rend compte ainsi des deux autres tiers des chômeurs (tableau 1).

Le chômage des jeunes n'est pas une spécialité française ; il est même plus grave encore en Amérique du

Nord, en Italie et en Grande-Bretagne (8) où les taux de chômage des jeunes sont supérieurs à 12 % (tableau 2).

Il n'est donc pas surprenant de constater que, dans les statistiques générales du chômage, les jeunes occupent une place importante : hommes et femmes de moins de vingt-cinq ans représentent plus de 40 % des chômeurs. Parmi ces jeunes demandeurs d'emploi, 18 % ont déjà été licenciés une ou plusieurs fois, 15 % ont démissionné, 16 % sont en fin de contrat ou de mission et 43 % sont à la recherche d'un premier emploi (2).

Le pourcentage des jeunes parmi les chômeurs varie selon les régions ; il atteint 60 % en Lorraine, 57,5 % en Champagne, 57,9 % en Basse-Normandie, 57,8 % en Auvergne mais n'est que de 30,1 % en Région parisienne.

Plusieurs mesures de lutte contre le chômage ont été prises par les gouvernements des pays membres de l'OCDE ; en France, ces mesures ne semblent pas s'être montrées très efficaces. Ni l'exonération exceptionnelle des cotisations patronales de Sécurité sociale, ni l'organisation de stages de formation et de préparation à la vie professionnelle, ni les contrats emploi-formation n'ont sérieusement entamé la marée du chômage. Moyens conjoncturels, ils sont impuissants contre un problème de fond, contre un chômage qui tient ses caractéristiques de la nature même du système économique. Même le Pacte national pour l'emploi, dont on a tant parlé, ne semble pas avoir accru sensiblement le volume des embauches de jeunes dans les entreprises privées (1).

l'école forme-t-elle des chômeurs ?

Cette thèse est en grande partie celle du patronat français qui propose

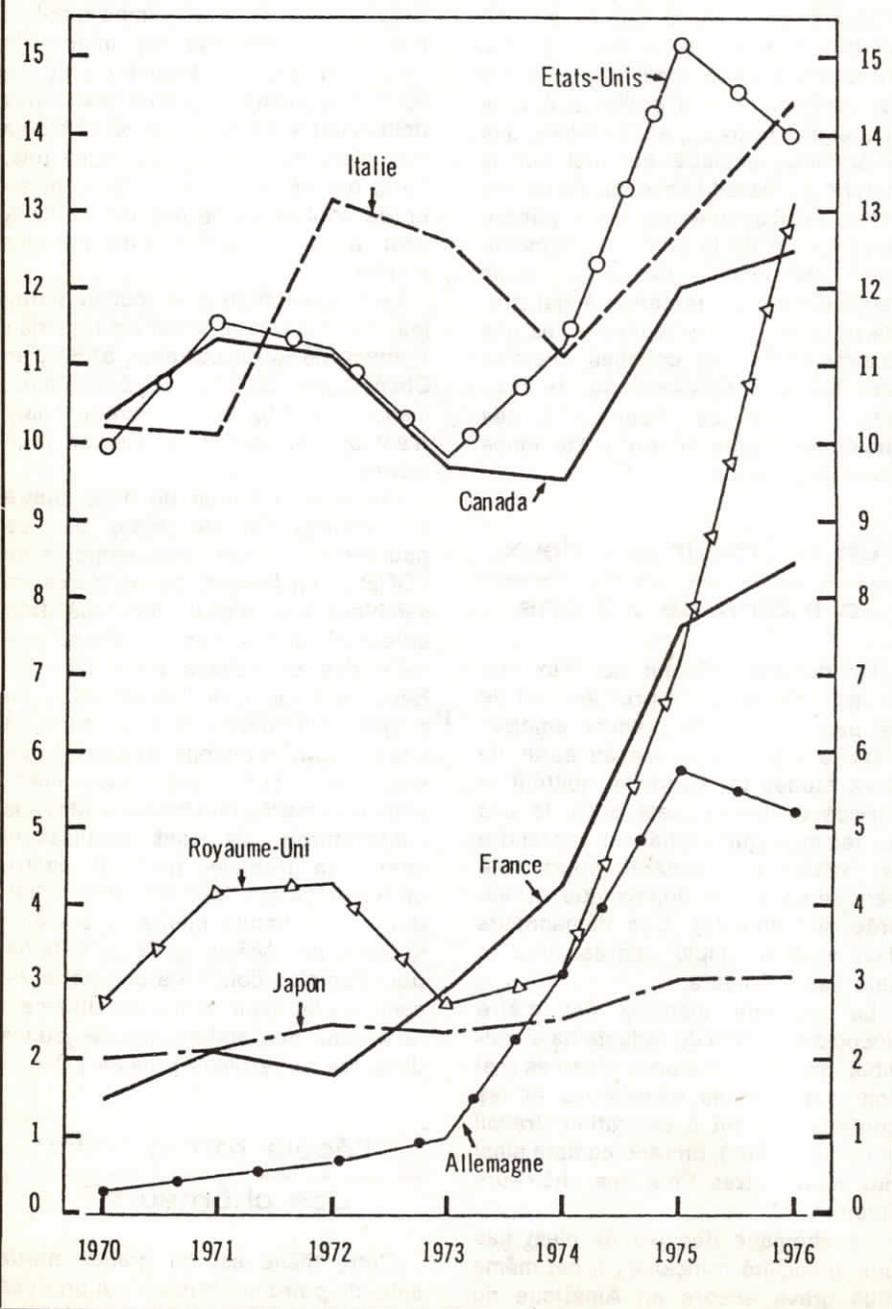
Tableau 1 — Population sans emploi à la recherche d'un emploi
Circonstances de la recherche

Source : P. Laulhé, « L'enquête emploi de mars 1978 »

	avril 1975	mars 1977	mars 1978
Licenciement	37,8 %	35,9 %	38,9 %
Démission	17,8	15,3	14,4
Emploi occasionnel	6,5	7,9	11,1
Retraite	0,9	0,9	0,6
Fin d'études et service national	15,9	19,3	17,4
Reprise d'activité	17,7	17,9	15,3
Autres	3,4	2,8	2,3

Tableau 2 — Evolution du chômage des jeunes dans sept pays membres

Source : OCDE, Statistiques de la population active



que les entreprises privées « prennent le relais » de l'école et de l'université « pour donner aux jeunes l'expérience et la formation nécessaire » (7. François Ceyrac). La critique, on le voit, n'est pas entièrement désintéressée.

Pourtant, la relation du taux de chômage des jeunes et de la formation reçue est loin d'être simple et directe. Il ne suffit pas qu'il y ait formation des jeunes pour que le chômage diminue ; inversement, la détérioration du marché de l'emploi semble provoquer le prolongement des études, du moins lorsque l'environnement scolaire s'y prête. Comme la valeur du salaire proposé par les entreprises ne croît pas toujours avec l'expérience professionnelle, ceux qui ont quitté l'école dès l'âge de fin de scolarité obligatoire ont des salaires inférieurs à ceux qui ont accompli une ou deux années de scolarité supplémentaires.

Les bas salaires dissuadent de nombreux jeunes d'entrer dans la vie professionnelle ; ils reculent cette échéance le plus longtemps possible et ce sont bien sûr ceux pour qui une année d'étude supplémentaire n'est pas d'un coût très important qui retardent le plus facilement leur insertion dans la vie professionnelle : pour les enfants des classes moyennes, le coût de renoncement est relativement moins dissuasif que pour les enfants d'ouvriers ou de personnels de services. Pour ces derniers, « gagner sa vie » est urgent et ceci les conduit à accepter les plus bas salaires. Ce qui est en question ici, c'est donc, plus que l'école, le système de l'aide aux familles, des bourses qui ne suffisent pas, il s'en faut, pour égaliser les chances devant la formation et donc devant l'emploi. Ce qui est en question, c'est aussi la carte scolaire : là où l'offre scolaire est faible (établissements rares, trop éloignés), là où la probabilité d'entreprendre des études longues est la plus faible, le taux de chômage des jeunes augmente (6). Ce qui est en question c'est, enfin, la politique des salaires.

Le faible niveau de formation explique-t-il le chômage ? Il ne le semble pas puisque le taux de chômage de ceux qui n'ont pour tout diplôme que

le CEP est le même que le taux de chômage de ceux qui ont un diplôme supérieur au baccalauréat (tableau 3).

Pour que l'école et l'université puissent être dites responsables du chômage des jeunes, il faudrait, de plus, prouver que la demande d'emplois qualifiés n'est pas satisfaite par les institutions de formation. S'il est vrai que l'on a souvent déploré, jusqu'au VII^e Plan, le manque de qualification de la main-d'œuvre française, il n'en est plus de même aujourd'hui et l'on assiste, au contraire, à une importante déqualification des jeunes lors de leur insertion professionnelle (tableau 4).

Devant ce constat, deux réactions très différentes sont possibles :

● **Soumettre la formation aux lois du marché du travail**

La première consiste à réclamer une diminution de la formation globale : si certains jeunes sont trop qualifiés, sélectionnons à l'entrée des institutions de formation et ne donnons à la main-d'œuvre future que la stricte formation pour laquelle une demande existe sur le marché du travail. Ce rêve odieux, et absurde, certains le font, tout éveillés.

Si cette hypothèse était retenue, elle impliquerait un fameux choix de société. En effet subordonner la formation des jeunes — ou, car le problème est le même, la formation continue des adultes — aux strictes exigences de l'état du marché du travail, c'est considérer que l'éducation ne vise qu'à satisfaire les besoins des entreprises en main-d'œuvre qualifiée, c'est considérer qu'un homme ne mérite d'attention que proportionnellement aux tâches de production qu'il peut accomplir, que proportionnellement aux profits qu'il permet de réaliser. Heureusement, nous sommes quelques-uns à croire encore que l'éducation vise aussi le bonheur des hommes, qu'elle vise à les doter, en même temps que de moyens de travail, des moyens d'assurer leur culture et leur liberté. De plus, cette soumission de l'emploi au marché du travail traduit un raisonnement suicidaire qui, à très court terme, compromettrait l'avenir même des entreprises françaises.

Tableau 3 — Diplôme et chômage

Source : M. Amiot et A. Frickey, « A quoi sert l'université de Nice ? »

Jeunes de moins de 25 ans entrant dans la vie active	Chôment en 1974
Sur 100 qui n'ont aucun diplôme	12,8
Sur 100 qui ont le C.E.P.	8,7
Sur 100 qui ont le C.A.P.	6,2
Sur 100 qui ont le B.E.P.C.	10,1
Sur 100 qui ont le bac ou B.T.	8,5
Sur 100 qui ont le niveau supérieur au bac	8,7
Sur 100 jeunes de tous niveaux	9,3

Tableau 4 — Insertions déqualifiées et surqualifiées prévues entre 1976 et 1981

Ce tableau se lit ainsi : sur 100 jeunes ayant reçu une formation supérieure de 4 ans, employés dans le secteur tertiaire, 58,4 % sont à leur niveau normal ; 48,2 % + 1,4 % le sont à un niveau inférieur à leur qualification : ils sont « déqualifiés ».

Profession en 1981	Niveau de formation			
	4 ans après le bac	Moins de 4 ans après le bac	C.A.P. B.E.P.	Sans diplôme
dans l'industrie				
Ingénieurs	90,0	9,5		
Techniciens	10,0	62,2	13,4	2,0
Ouvriers qualifiés		24,9	47,9	17,1
Ouvriers non qualifiés		3,4	38,7	80,9
dans le tertiaire				
Cadres supérieurs	58,4	4,6	0,4	
Cadres moyens	40,2	59,2	13,6	4,9
Employés qualifiés	1,4	29,4	67,7	55,4
Employés non qualifiés		6,8	18,3	39,7

avoir vingt ans en Lorraine

Yvon Chotard, dans son discours de synthèse prononcé lors de la réunion des patrons à Deauville (Tiens ! Deauville, c'est une ville industrielle ? Pourquoi les patrons ne se réunissent-ils pas à Saint-Etienne ou en Lorraine pour réfléchir sur l'emploi ?), évoque l'accueil qui doit être fait aux jeunes dans les entreprises, la nécessité d'associer un jeune qui occupe son premier emploi à la vie de l'entreprise. Il a raison ; mais je lui suggère de méditer sur cette politique menée par certains secteurs industriels qui privilégient l'emploi des jeunes afin de pratiquer des bas salaires (textile, habillement, cuirs) (5). Je lui suggère de méditer aussi sur cette pratique hypocrite des « faux salariés », taillables et corvéables à merci, vacataires, contractuels, auxiliaires, intérimaires, armée de réserve des jeunes, des femmes et des immigrés (13).

En Lorraine, aujourd'hui, l'avenir est morose et le présent dénonce la cohorte de ceux qui, de prévisions en plans, de démagogie en savants aveuglements, ont conduit toute une région à la catastrophe économique. L'école et l'université n'y sont pour rien ; elles sont seulement coupables d'avoir laissé les jeunes qui les ont fréquentées espérer : ils ont cru qu'elles pouvaient changer leur destin. Comme le héros de Nizan, Antoine Bloyé, « ils avaient le respect de l'instruction, ils la regardaient comme une magie qui ouvre les portes de la liberté et du pouvoir ». Le chômage des jeunes, c'est le crépuscule des magiciens : à l'école, les jeunes ont appris qu'il existait des portes et qu'on pouvait les ouvrir ; au chômage, ils ont appris que l'école ne possédait pas les clefs de ces portes. Ils les chercheront ailleurs.

Comment ne pas voir que les apprentissages limités que certains patrons attendent des jeunes demandeurs d'emploi seront totalement inadaptés dans quelques années, compte tenu de l'évolution des techniques de production et de l'outillage ?

● *Développer un système productif moderne avide de main-d'œuvre très qualifiée*

Devant le constat de déqualification, on peut, au lieu de vouloir diminuer le niveau de qualification de la main-d'œuvre, réclamer une augmentation de la qualification des tâches offertes, ce qui implique à la fois une modernisation du système productif français et le refus de la position subalterne de l'industrie française par rapport aux entreprises américaines, allemandes ou japonaises. Si l'on augmente la qualité scientifique et technique des productions industrielles, au lieu de se contenter de travail déqualifié et d'importations de produits finis, on augmente du même coup la demande de main-d'œuvre qualifiée. Rappelons que la France est, par exemple, particulièrement dépendante, dans le domaine des machines-outils, de l'informatique et des composants électroniques, industries qui réclament un haut niveau de qualification. Il n'y a plus d'appareils photographiques, ni de magnétophones, ni de machines à écrire français. Les calculatrices électroniques sont américaines (cf. la publicité de Hewlett-Packard « pour » ... la CAMIF) ; cette année, la firme électronique américaine Burroughs a fermé son centre de recherche à Paris et l'a rapatrié aux USA, ne laissant en France qu'une faible unité de production et un secteur commercial. Ce dernier exemple est significatif et il faut l'avoir à l'esprit quand les syndicats patronaux reprochent à l'école et à l'université leur inadaptation.

Ces deux thèses, ces deux réactions possibles devant le diagnostic d'inadéquation de l'école et du marché du travail, dessinent pour notre pays des choix d'avenir. L'enjeu actuel des débats sur l'école et le chômage dépasse donc largement la

question de l'emploi des jeunes et de l'adaptation du système scolaire. En le réduisant à ce strict aspect technique que les chercheurs, sociologues ou économistes, doivent autonomiser pour la commodité de la recherche, on commet une grave erreur. Quand François Ceyrac dit qu'il faut « adapter notre système éducatif aux réalités de la vie économique » (7), il n'a pas tort ; il « oublie » simplement de dire que l'on pourrait aussi changer les « réalités de la vie économique » et les adapter aux exigences de qualité de la vie des hommes d'aujourd'hui.

le désenchantement des jeunes

La scolarisation des filles, l'accroissement global de la scolarisation secondaire et supérieure ont provoqué une augmentation du nombre des diplômés sans que le nombre de postes correspondants ait suivi. Depuis 1968, on assiste à une augmentation importante du nombre des bacheliers et à une augmentation équivalente du nombre des

diplômés de l'enseignement supérieur. Le nombre des places offertes pour ces niveaux de qualification est très inférieur : 55 000 emplois de cadres moyens ont été créés pour une augmentation du nombre des bacheliers de 78 000 ; 11 000 emplois de cadres supérieurs sont de même ouverts à 37 000 diplômés supplémentaires de l'enseignement supérieur. C'est donc une véritable inflation des diplômes qui a lieu, dont le premier effet est de les dévaloriser ; le premier emploi des jeunes est souvent relativement sous-qualifié par rapport à la formation reçue, même si, par la suite, ce déclassement provisoire est compensé par des promotions. Ce phénomène de déclassement se produit à tous les niveaux et il concerne aussi bien l'enseignement supérieur court que l'enseignement supérieur long, le secondaire « classique » que le technique. Les effets de cette situation sont perceptibles dans l'accroissement extraordinaire du nombre des candidats à certains postes de la Fonction publique et dans la surqualification des candidats par rapport au profil recherché ; citons quelques exemples (5).

Postes	Nombre de postes offerts	Nombre de candidats
Secrétaire d'administration universitaire en 1977..	250	3 782
Secrétaire d'administration universitaire en 1978.	288	9 609
Agent d'exploitation (PTT)	5 000	38 572
Secrétaire d'intendance	288	6 387

Pour lutter contre cette dévaluation des titres scolaires, il n'est, pour les victimes de cette dévaluation, d'autres possibilités que de surinvestir dans l'éducation, ce qui ne peut qu'accentuer et propager l'inflation des titres contre laquelle elles souhaitent lutter. L'inflation des titres est donc un processus auto-entretenu. Notons, à titre d'exemple, que pour les 288 postes de secrétariat d'intendance ouverts aux bachelier(e)s, 3 800 candidat(e)s

étaient titulaires d'un DEUG, 1 664 d'une licence et 563 d'une maîtrise.

Cette dialectique redoutable de l'inflation (12), plus ou moins clairement perçue par les jeunes des différentes classes sociales ou fractions de classes, est l'une des causes profondes du désenchantement de la jeunesse actuelle. Ce mal de vivre s'exprime en différentes formes individuelles de contestation de l'ordre social : il traduit un refus dispersé, en des formes peu traditionnelles, de

championnat de mots croisés 1979

A la suite de la grille de sélection publiée dans notre n° 367 du 9 novembre et des grilles n° 2 et 3 parues dans le n° 371 du 7 décembre, voici les dernières de ce Championnat... sans compter la grille sélective qui, elle, sera soumise d'ici quelque temps à la perspicacité des concurrents.

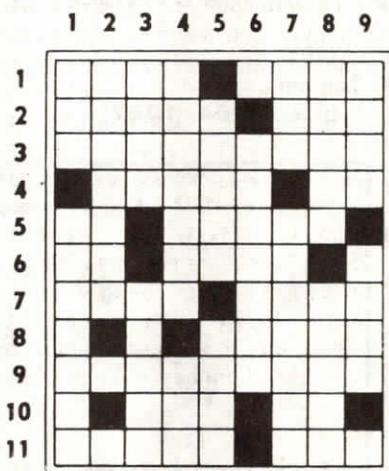
la logique sociale qui les condamne, malgré les promesses du système scolaire, à « rester à leur place ». Le rock et sa culture, l'écologie, la moto, pour ne citer que quelques exemples évidents, ont en commun de dire un soupçon fondamental des jeunes à l'égard d'institutions sociales et culturelles qui les ont bernés.

François Mariet

sources utilisées

- (1) Pierre Lauthé, « L'enquête emploi de mars 1978 : les répercussions d'un chômage important » in *Economie et statistique*, n° 105, novembre 1978.
- (2) Division des études et programmes - ANPE, « Les jeunes demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, 1975-1976. Dossier statistique » in *Les jeunes et le premier emploi* (Association des Ages ; diffusion Documentation française).
- (3) Laurent Thévenot, « Les disponibilités de main-d'œuvre par profession » in *Economie et statistique*, n° 81-82, septembre-octobre 1976.
- (4) C. Menanteau, « La ruée des diplômés » in *Le Nouvel Economiste*, n° 161, 11 décembre 1978.
- (5) Maryse Huet, « Emploi et activité entre 1968 et 1975 » in *Economie et statistique*, n° 94, novembre 1977.
- (6) Chantal Balazs, Jean-Pierre Faguan, « Chômage et insertion professionnelle. Disparités régionales et disparités sociales » in *Les jeunes et le premier emploi*.
- (7) Journées du CNPF sur la formation permanente (29-30 novembre - 1^{er} décembre 1978).
- (8) OCDE. *Le chômage des jeunes*, rapport sur la conférence à haut niveau, 15 et 16 décembre 1977 (tome 1). Inventaire des mesures relatives à l'emploi et au chômage des jeunes (tome 2).
- (9) *Les universités et le marché du travail*. Enquête sur les étudiants à la sortie des universités et sur leurs débouchés professionnels. Dossier du CEREQ, n° 14 (La Documentation française, 1977, 578 p.).
- (10) Cahiers du Centre d'études de l'emploi, n° 15. *L'entrée dans la vie active* (PUF, 1977, 658 p.).
- (11) Jean-Jacques Paul, *Contribution à l'analyse des relations entre système éducatif et système productif*. Le cas de l'enseignement supérieur court. Cahier de l'IREDU (Centre universitaire. Bâtiment sciences Mirande, 21000 Dijon - octobre 1978, 370 p.).
- (12) Pierre Bourdieu, « Classement, déclassement, reclassement » in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 24, novembre 1978.
- (13) J.-M. Piore, « Dualism in the Labor Market. A. Reponse to Uncertainty and Flux. The Case of France » in *Revue économique*, vol. 19, janvier 1978.

grille n° 4

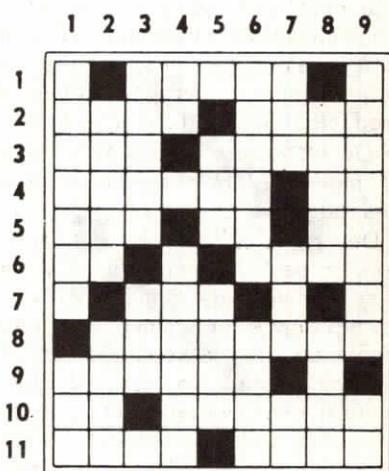


Horizontalement. 1 - Préfixe multiplicateur - Ancienne base britannique face à une ancienne base française. 2 - Une bonne bille, pour les enfants - Elle fait l'œuf sous le chapiteau. 3 - Elle peut lasser ceux qui aiment le changement. 4 - Grand pot pour vieux soiffard - Un point sur la carte. 5 - Note - Qui est chasseur en altitude. 6 - Pronom - Nom de deux régions d'Europe. 7 - Le cinéma de minuit - Un pas que Louis XIII n'hésita pas à franchir. 8 - Chaussée en impasse au bout de laquelle il y a souvent un feu. 9 - Mise dedans. 10 - Juge d'Israël - Participe. 11 - Unit - Distributrice d'énergie.

Verticalement. 1 - Il vous envoie au diable - Les fées du logis hantaient son officine. 2 - C'est à coups de dents qu'on lui donne de la voie. 3 - Le vin qu'on y servit n'avait pas eu le temps de vieillir - Qui nécessite donc un certain souffle. 4 - Qualifie une musique échappant aux règles de l'harmonie - Personification de l'autorité. 5 - Le marin qui s'embarque pour une journée de pêche espère que la mer le restera - Apôtre. 6 - Qui sont donc contre. 7 - Titre espagnol - Pas bon pour le service. 8 - Ville connue pour ses embouteillages - Asiatique qui laissa son nom à son pays. 9 - Arrivées - Tous les Grenadins vont vers le nord pour s'y rendre.

Ces grilles sont à conserver jusqu'à la parution du bulletin-réponse final pour y être recopiées.

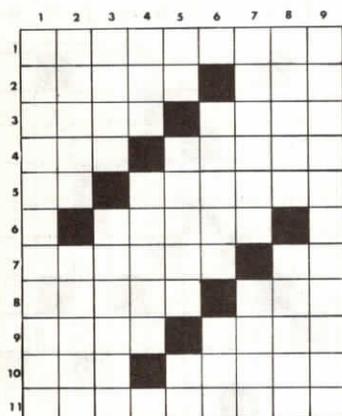
grille n° 5



Horizontalement. 1 - Mollusque lamellibranche curieusement appelé du nom de la cuisse d'un mammifère. 2 - Célébrité biblique qui finit haut... et court - Utilisa la découverte d'un Dijonnais. 3 - Sa création donna une impulsion à l'économie d'un état naissant - Millet des oiseaux quand il est d'Italie. 4 - Province de Chine possédant un monastère troglodytique - Interjection. 5 - Bohémien aux idées anticléricales - Beaucoup de voyageurs y passent, mais bien peu la connaissent - Œuvre dans un style dépouillé. 6 - Pronom - Relief sur la côte. 7 - Producteur de perles. 8 - Lieux des points déduits d'un autre point fixe et d'une courbe du second degré exclusivement. 9 - Palmipède mâle issu de deux espèces. 10 - Abréviation pour une tête couronnée - Variété de plante où l'on ne peut distinguer de feuilles. 11 - Elle a vu naître l'auteur du palais des Beaux-Arts de Bruxelles - Collaboratrice précieuse et bienveillante.

Verticalement. 1 - Matériel de bois utilisé à la campagne - Il fait souffrir celui qui l'a. 2 - Le créateur des Compagnies d'Ordonnance y trépassa ? - Ecrivain français. 3 - Ministres exerçant sur une péninsule de plus d'un demi-million de km² - Il est produit par des vibrations. 4 - Préfixe - Il se fait plus régulièrement quand il est effectué en usine. 5 - Lettre grecque - Affluent d'un fleuve dont la longueur est voisine de 650 km. 6 - Ne se fit pas l'adepte d'une maxime anglaise - La même chose, souvent abrégé. 7 - Illustre amateur de cachotteries - Commune de Russie - Participe. 8 - Son père fut le premier maître du monde - Dieu partisan de conquêtes. 9 - Barbouillés - Cela exprime l'idée d'une négation.

problème 306



Horizontalement. 1 - On ne peut tirer dessus que lorsqu'on a déjà fait feu. 2 - D'un caractère pointu - Un Breton le tire d'un biniou et un grison d'une musette. 3 - Un civil y est astreint à respecter le pas cadencé - Organe épurateur. 4 - Unité cotée sur le marché du beurre. 5 - Note - Réalisé avec succès. 6 - Couverte par la protection du Très-Haut. 7 - C'est normal que le fantassin en ait plein les bottes - Personnel. 8 - Petites unités de l'Amirauté faisant surface - Préjudice. 9 - Personnel - Bien qu'elle soit plate, les plus raffinées s'en contentent. 10 - Répond en tirant des balles quand on lui donne la charge - Petit chanteur des îles Fortunées. 11 - D'une manière raisonnable.

Verticalement. 1 - Ils distribuent des pots de vin, mais ce sont eux qui encaissent. 2 - Crétois aux ambitions d'aigle et crétin comme un serin. Elle rase les pelouses du parc. 3 - Subit les effets du zéro - Rassemblement tricolore sur un tapis vert. 4 - Peut être le but majeur d'une balade en Ré - Demeure. 5 - Note - Règles le train - Personnel. 6 - Traitées comme des pieds par des teilleurs - Tige hébraïque. 7 - Endormeuse qui pique - Elle s'allie à l'Allier. 8 - Repères des sirènes - Fine mouche attrapant facilement ceux qui la gobent. 9 - A l'origine de certains bulletins blancs.

solution du problème 305

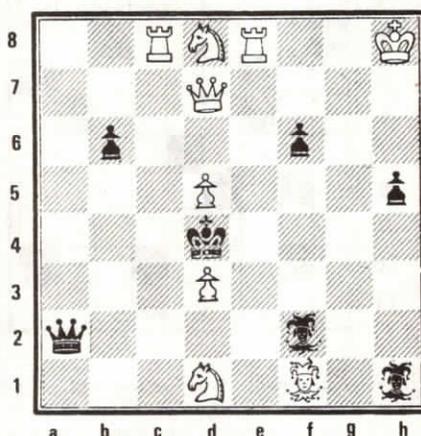
Horizontalement. 1 - Raccourci. 2 - Eclipse. 3 - Chômeuses. 4 - Lève - Rose. 5 - Ami - Sérac. 6 - Misti - But. 7 - An - Arme. 8 - Tenués - Oc. 9 - Olt - Lui. 10 - Once - Sied. 11 - Nue - Lande.

Verticalement. 1 - Réclamation. 2 - Achemine - Nu. 3 - Clovis - Noce. 4 - Cime - Taule. 5 - Ope - Siret. 6 - Usure - Ms - Sa. 7 - Résorbe - Lin. 8 - Esaü - Oued. 9 - Insecticide.

les troubadours du problème d'échecs

problème 7

F. Michel
(1^{er} prix, TH/64, 1957)



Les Blancs jouent et font mat en deux coups

- 2 points pour la clé
- 1 point par variante
- 1 point pour l'essai thématique
- 1 point par tentative de démolition (2 essais)
- 1 point pour le jeu apparent (dans la position du diagramme, il y a 2 autocloquages noirs ; ce jeu, avant la clé, s'appelle le jeu apparent).

Envoi des solutions à
Jacques Négro, « Echecs »
Nice-Matin, B.P. 242
06007 Nice Cedex

Date limite des réponses : 25 janvier

solution du problème 5

La batterie blanche Tour c8-Cavalier c7 est surveillée par les trois pièces noires : Tg8, Tour f6 et Dame h5

En jouant la Tour d2, les Blancs ouvrent la ligne é1-b4 et menacent 2.Db4 mat. Les Noirs peuvent se défendre en clouant la Dame blanche sur la première ligne horizontale. En le faisant, ils abandonnent un contrôle sur la batterie, d'où le jeu harmonieux suivant :

• Essai : 1.Td8? menace 2.Db4 mat. 1...Dh1 (a) ; 2.Cé6 mat (A) ; 1...Tf1 (b) ; 2.Cd5 (B) mat. Mais 1...Tg1!! (c) plus de mat — 1 point

• Essai : 1.Td6? menace 2.Db4 mat. 1...Dh1

(a) ; 2.Cd8 mat (C) ; 1...Tg1 (c) ; 2.Cd5 mat (B), mais 1...Tf1 plus de mat — 1 point

• La clé est 1.Td5! avec la même menace — 2 points

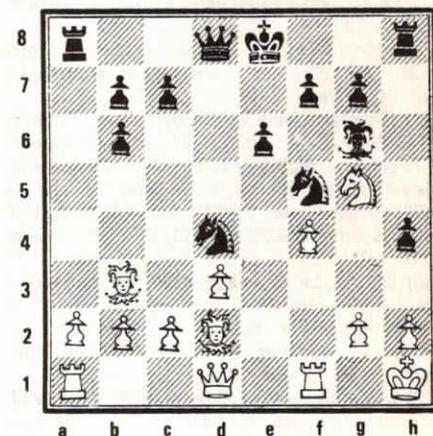
• Variantes : 1...Dh1 (a) 2.Tç5 mat. 1...Tf1 (b) 2.Cd8 mat (C). 1...Tg1 (c) ; 2.Cé6 mat (A) — 3 points

Total des points : 7

Ce thème s'appelle « Contrôles cycliques d'une batterie blanche par trois pièces noires » ; il était présenté d'une manière élégante par le regretté compositeur français Jean Oudot, rédacteur pendant de très longues années de la revue Europe-Echecs.

qui veut la fin veut les moyens

Qui pourrait penser, en étudiant le diagramme de la partie Arne-Berggrasser (AJEC), que la fin du Roi blanc est proche ? Eh oui, la fin du Roi en sept coups seulement, tous forcés.



Trait aux Noirs

- 1...Cxb3!
Un échange favorable aux Noirs.
2.axb3.
Forcé pour ne pas perdre le « bon » pion d3.
2...Txa1 ; 3.Dxa1 Cg3 +
Un échec qui donne de l'air au Roi blanc.
4.hxg3 hxg3 ; 5.Ch3.
Encore un coup forcé.
5...Txb3 + ; 6.gxh3 Fé4 !!
Ah, les Echecs... la pointe de la combinaison !
7.dxe4 Dxd2 ; 8.Abandonnent.
Que faire ? Si 8.Tf2 Dxf2 ; 9.Dg1 Dxf4 et les Blancs perdent les pions é4 et ç2.

échanges et recherches

location (offres)

- Paris, Pte Dorée, appt meub. 2 p., chauff. gaz., cuis., c. t., w.-c. 977-28-30 soir.
- 05-St-Laurent-du-Cros, 2 gîtes 4-7 pers., cft, fév., A, B, Pâques, août. Ecr. Fourès, 58, rue Camargue, 05000 Gap.
- Jura, gîte rur. 6 pers., cft, sem. (81) 86-74-18.
- 74-Morzine, gd F2, stand. 4-5 pers., fév., A, B, Pâq., août, hors sais. Ecr. Chabard, 21, Plaine-fleurie, 38240 Meylan. Tél. (76) 87-58-65 bur., 90-57-93 dom.
- 09-Ax, studio 4 p., T.V., pd pistes, janv., fév., A,B,C, mars, Pâq., été. Boyer, 09130 Artigat.
- Baie de Rosas, Espagne, 50 km Perpignan, appt tt cft, 50 m plage, 6-8 pers., séj., cuis., 2-3 ch., w.-c., gde terr. face mer, park., ts comm. Ecr. P.A. n° 631.
- La Bourboule, studio 3-4 pers., cft, fév., Pâq., 450 F/sem. Ecr. Mme Porteneuve, 19400 Albussac.
- 05-Vars 1850, studio 4-5 p. tt cft, sur piste, libre z. A, B, fév., mars. Trépeau, éc., 41230 Mur. T. (54) 83-84-96.
- 05-Orcières Merlette, ski, chalet pl. sud, 9 pers., 2 w.-c., 2 s.d.b., chem., fév. B,C, mars, juin, août, sept., px int. T. (42) 07-36-18 ap. 4-1-79.
- Htes-Vosges, Bal. Als., chalet 4 pers., 2 ch., sem./700, gd cft, prox. ski pistes-fd, fév. A, B, Pâq. A 1^{er} sem. R. Marchal, éc. Stand, 54110 Dombasle.

Bell Educational Trust Deux cours pour candidats préparant l'Agrégation et le C.A.P.E.S. d'anglais 1979

SAFFRON WALDEN INTERNATIONAL
COLLEGE ESSEX, ENGLAND

- 1^{er} - 8 AVRIL : Les auteurs communs.
 - 8-15 AVRIL : L'option littéraire.
 - 15-22 AVRIL : Les auteurs communs (reprise du premier cours).
 - Inscription pour un ou deux cours. Cours entièrement donnés en anglais.
 - Travaux en petits groupes.
 - Travaux pratiques :
— Analyse de Textes.
— Stylistique de l'Anglais.
— Stylistique et Traduction.
 - Participation limitée à 30 par cours.
 - Logement sur place ou en famille.
- Prix pour cours, logement et repas inclus : 80 £ pour une semaine
155 £ pour deux semaines**

Pour information et demandes d'inscription, s'adresser à :

M. Robin LAIDLAW, M.A.,
Directeur d'études,
International College
South Road,

Saffron Walden, Essex, England
Saffron Walden est une charmante petite ville située à 25 km au sud de Cambridge.

La fondation Bell est un organisme à but non lucratif.

CONDITIONS D'INSERTION

- 23,50 F (T.V.A. INCLUSE) LA LIGNE de 40 caractères, signes ou espaces, composition standard.
- EN SUS : cadre = 2 lignes ; filet = 1 ligne ; effets de composition + 20%.
- POUR LES ABONNES : 50 % de réduction pour 5 lignes annuelles sur production de la bande d'abonnement à L'EDUCATION.
- REGLEMENT : joindre à la demande d'insertion le règlement correspondant par chèque bancaire, postal (les 3 volets) ou mandat-lettre au nom de L'EDUCATION. Factures établies seulement sur demande.
- FRAIS DE DOMICILIATION AU JOURNAL : cinq timbres à 1,20 F joints à la demande d'insertion.
- REPONSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIEES AU JOURNAL SOUS UN NUMERO : mettre chaque réponse dans une première enveloppe TIMBREE portant uniquement le numéro de l'annonce. Placer cette enveloppe affranchie et cachetée dans une seconde enveloppe à l'adresse de L'EDUCATION, Service des Petites Annonces, 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 PARIS. ATTENTION ! LE COURRIER INSUFFISAMMENT AFFRANCHI NE POURRA ETRE TRANSMIS.

HOMMES DOCUMENTS ET MIGRATIONS

Pour l'information des services sociaux, des associations, des animateurs, des militants...

Le point deux fois par mois sur :
« Les migrants dans l'actualité :
législation... accueil... »

Abonnement 1 an : 100 F —
Etranger : 200 F

HOMMES ET MIGRATIONS

POUR LA PROMOTION
DES MIGRANTS

Manuels d'alphabétisation
d'initiation au calcul
d'introduction à la vie moderne

Demander la liste à :
HOMMES ET MIGRATIONS
40, rue de la Duée, 75020 Paris
**AMANA - HOMMES
ET MIGRATIONS**
C.C.P. PARIS 1200 - 16 H
Tél : 797-26-05

**CÔTE D'AZUR ACHAT + SÛR
PAR COLLÈGUE** FICHER COMPLET
CANNES A MENTON NEUF
ou ANCIEN ETUDE GRAT. RENTABILITÉ ET/ou RÉSIDENCE:
CLUB ENSEIGNEMENT LAIC - 72130 COULOMBIERS

- 73-Le Corbier, studio 3-4 pers., janv., fév., A, B, mars, juil., août. Tél. (37) 46-62-32.
- 74-Châtel 1300 m, appt 4 pers., tt cft, gar., asc., Sud, ttes pér. Lassue, 22, r. St-Exupéry, 59280 Armentières. (20) 77-49-53.
- 05-Ancelle, ds chalet, 3 pers., fév., Pâq. A, Jt, août. Richard, 187, av. G.-Péri, 78360 Montesson.
- Côte d'Azur pour Pâques, bungalows direct sur mer sans route à trav., gd cft, forfait spécial (juil., août complet). Ecr. Altitude Zéro, 83400 Hyères-la-Capte.
- 05-Superdévoluy, studio 4 pers., tt cft, ttes sais. Ecr. Bouteille Y., 05300 Laragne. Tél. (92) 65-01-61.
- Toussuire-Savoie, 1800 m, pd pistes, F1, F3 tt cft. Tél. (33) 24-70-37 ap. 20 h.
- 05-St-Firmin, chalet 5-6 pers., fév. A, C, Pâq., été. Deschamps, 45170 Aschères-le-Marche.
- Savoie, appts tt cft 6 pers., prox. gdes stat. Val-les-Arcs, Rosière, Tignes, Noël, fév., Pâques, juil., sept., ttes pér. Ecr. Mous-sellard, 20, av. du Champ-de-Mars, 73200 Albertville. Tél. (32) 09-59-79.
- Savoie, Les Bauges, 700 m, chalet conf., stations skis à 10 km, vac. fév. zones A et C. Ecr. P.A. n° 632.
- Près Auris-Alpe d'Huez, chalet 4-6 p., Gras A, B, mars. Pâq. Ecr. P.A. n° 633.
- 74-Les Contamines-Montjoie, ensgt loue chalet 5-6 couchages, fév. B. Tél. : (25) 82-27-10.

(Suite page 36.)

Bienvenue
à notre nouveau magasin

arts manuels

LOISIRS - BEAUX-ARTS

4 bis, rue de Staël

Démonstrations permanentes

peinture sur tissus-batik
peinture décorative
bougies - pyrogravure
linogravure - vitraux
émaux à froid
métal à repousser
macramé - les perles
le cuir - modelage
jeux éducatifs - abat-jour

Société Plans-Service

17, rue Lecourbe
75015 Paris
Tél. : 566-68-63
566-68-77

échanges et recherches

(Suite de la page 35.)

location (offres)

- Savoie, ds village calme, ttes commod., mais. 7 p., 4 ch., jard., gar., ttes vac. scol. Morel, 2, r. Beffara, 62000 Arras.
- 84-Luberon, appt r. d. c., 3 p., s. d. b., 5 pers., print. A, B, C, sem./quinz. Ecr. David D., 84160 Cadenet. T. (90) 68-04-81 ap. 18 h.
- Côte d'Azur, studios meublés, s. d. b., douche, cuisinette, parc, parking, calme. Hôtel Villa Gourdon, ch. douce farniente, 06110 Le Cannet. Tél. 45-61-65.

location (demandes)

- Ch. pr rentrée oct. 79 pet. chbre meublée pr étude Paris 16^e ou limitrophe. Vatant IDEN BP, 81 Romilly-sur-Seine.

échanges

- Ech. mais. Cassy (bass. Arcachon) 2 sem. juil. c/appt stat. ski 1 sem. fév. z. C. Montrichard, 15, r. La Paix, 33150 Cenon.
- 73-Ech. appt 7 pers. pr. Ménuires hiv.-été c/appt 5 pers. mer Landes. (76) 96-67-81.

ventes

- R/838 : Mais. de vac. à aménager ds belle grange, terr. 900 m², hameau agréable, 50 000 F. Cab. Giraudeau, 18160 Lignières-en-Berry.
- R/850 : Mais. de hameau 3 p., grenier, grange, pré de 1 900 m² + jard. de 2 000 m² avec petit bâtiment, 120 000 F. Cab. Giraudeau, 18160 Lignières-en-Berry.
- Paris-19^e, rue de l'Ourocq, vds libre appt sur cour, vue dégagée, 3^e ét., 71 m², 2 ch., gd liv., refait ent., bns, ch. c. VO AS, tél., box, px 315 000 F. Tél. 607-34-89 ap. 20 h.
- R/854 : Ancienne ferme sur 1 ha, beaux bâtiments, accès facile, px 150 000 F. Cab. Giraudeau, 18160 Lignières-en-Berry.

IFEC ENSEIGNEMENT PRIVÉ
A DISTANCE (31^e année)
Documentation sur demande
15700 PLEAUX Tél. (71) 40-43-17 (24 h/24)

NOUS EDITONS
VITE ET DIFFUSONS BONS MANUSCRITS
EDITIONS REGAIN -- MONTE-CARLO

CONDITIONS D'INSERTION

- 23,50 F (T.V.A. INCLUSE) LA LIGNE de 40 caractères, signes ou espaces, composition standard.
- EN SUS : cadre = 2 lignes; filet = 1 ligne; effets de composition + 20%.
- POUR LES ABONNES : 50% de réduction pour 5 lignes annuelles sur production de la bande d'abonnement à L'EDUCATION.
- REGLEMENT : joindre à la demande d'insertion le règlement correspondant par chèque bancaire, postal (les 3 volets) ou mandat-lettre au nom de L'EDUCATION. Factures établies seulement sur demande.
- FRAIS DE DOMICILIATION AU JOURNAL : cinq timbres à 1,20 F joints à la demande d'insertion.
- REPONSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIEES AU JOURNAL SOUS UN NUMERO : mettre chaque réponse dans une première enveloppe TIMBREE portant uniquement le numéro de l'annonce. Placer cette enveloppe affranchie et cachetée dans une seconde enveloppe à l'adresse de L'EDUCATION, Service des Petites Annonces, 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 PARIS. ATTENTION ! LE COURRIER INSUFFISAMMENT AFFRANCHI NE POURRA ETRE TRANSMIS.



REFLEX 24 - 36 PROJECTEURS
APPAREILS 24 x 36 ACCESSOIRES
CAMERAS, Super 8 et 16 JUMELLES

TOUTES LES NOUVEAUTÉS - TOUTES LES MARQUES

PRIX DE GROS

aux membres du Corps enseignant.

J. LOTZ spécialiste
12, rue Richer, PARIS-9^e
REPRISES (Envoi province) CREDIT

ANGLETERRE

Professeurs-Instituteurs
Responsables de collectivités
OXFORD INTENSIVE SCHOOL OF ENGLISH

organise des stages
de très haute qualité
pour des groupes de tous niveaux
(jeunes et étudiants) toute l'année

Renseignements en France :
16, rue de Boulainvilliers, 75016 Paris,
tél. 02-05-96-224-42-22 et 12, rue Suger,
75006 Paris, tél. 329-87-75/76.

- POUR VOS ACHATS DE VINS DE BOURGOGNE, J.-C. BOISSET, fils et gendre de collègues, 21700 NUITS-SAINT-GEORGES, propriétaire et éleveur en différents crus, vous adressera sur demande son tarif avec des conditions très particulières aux enseignants.

hôtels - pensions

- Lullin, Hôtel de la Poste, tél. 10, ski, repos, confort, prix 74-77 F net.

automobiles - caravanning

- Vds Opel City 1978 6 500 km, bleu métal. LP. Tél. 32-50-76 Cotte Breux, 25570 Tillières.
- Vds 104 6 CV blanche 9 ms, 7 500 km. Ecr. Hugoniat, Dung, 25200 Montbéliard.
- Vds 304 break D ivoire, 1978, 8 500 km, 24 000 F. R. Personani, 10, r. des Campenottes, 25400 Audincourt.

correspondance scolaire

- Cl. u. 12 él., 820 m alt., ch. corr. cl. u. préf. bd mer. Ec. Plénise, 39250 Nozeroy.
- CM2-25 él. ch. corr. ttes rég. Ecr. Ec. mx, 38, bd Durbec, Chât.-Gombert, 13013 Marseille.
- CM1 ch. corr. dépt Midi. Ecr. Alaux J., éc., 76390 Aumale.

centres de vacances

- Recherche DIRECTEURS (TRICES) C.V. petits effectifs enfants ou adolescents Pâques, dates zones A, B. Tél. 500-13-41.
- Monitrices et moniteurs d'enfants, votre association se crée. Aidez-la à vivre. Rgts Jean-Félix Pace, école de Chalès, 41600 Nouan-le-Fuzelier.

divers

- Coll. cède poch. 1 000 timbres diff. 35 F. Timbres de France N et obl. sur mancoliste, remise de 40 et 50%. Ecr. Rouzé, école, 62122 Labeuvrière.
- Ch. ancien ou retraité E.N. pr placement distributeurs automatiques ds ets scol. rég. paris. Fixe + comm. + frais voiture. Sapano, Chocorève, 8, r. J.-Verne, Paris-11^e.
- Achete cartes postales ou photos anciennes ou modernes sur l'Ecole. Ecr. P.A. n° 634.
- STAGES : Dorure sur bois, sculpture ornementale, laque de Chine, laquage de sièges, meubles peints, vernis Martin, staff, statuaires, peinture à l'huile, aquarelle, modelage, moulage, dessin : L'Ecole du Levant, 31540 Saint-Félix-Lauragais.

FOURRURES PRIX DE GROS

Importation directe lieux de production. Grosse économie. Grand choix magasin Paris et catalogue. CLUB POUR ENSEIGNEMENT LAIC, 72130 COULOMBIERS.

Je vous prie de m'abonner pendant un an à **l'éducation**



FRANCE 90 F

ÉTRANGER 120 F

RÈGLEMENT

Chèque bancaire Mandat carte

Date Signature

Chèque postal Mandat lettre

à l'ordre de l'éducation - pour les chèques et les virements postaux : C.C.P. 31 680-34 F (La Source)

Destinataire NOM _____

ADRESSE _____

DEPART. RESIDENCE _____

Prière de nous contacter pour les expéditions par avion et en recommandé.

ZIPCODE

76 80

PAYS (si Etranger) _____

Envoi de la facture à NOM _____

A remplir uniquement si vous ne payez pas vous-même votre abonnement

ADRESSE _____

Attention ! le bon ne doit pas être utilisé pour se réabonner, mais servir uniquement pour les abonnements nouveaux

A envoyer à « l'éducation », 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 Paris

Chère lectrice,

Cher lecteur,

On nous écrit souvent, on nous téléphone souvent pour nous demander comment s'abonner à l'Education.

Eh bien c'est très simple ! Il suffit de remplir le bon ci-contre et de l'envoyer à l'adresse indiquée.

Si vous vous abonnez à titre personnel, vous remplissez seulement la première partie : « Destinataire ».

En ce cas, vous joignez votre règlement.

Si vous désirez une facture, vous devez remplir en plus la partie « Envoi de la facture à... ».

Si vous voulez recevoir la revue en plusieurs exemplaires, n'oubliez pas de le préciser sur le bon à côté de « Date ... Signature ».

Enfin, si pour des raisons administratives, vous devez nous envoyer un bon de commande, soyez assez aimable d'y joindre quand même le bon ci-contre dûment rempli.

Avec nos remerciements,

F. Silvain

quid 79

**Des milliers de réponses instantanées
aux questions que vous vous posez...
et à celles que l'on vous pose
QUID 79 vous les fournit.**

Pour en savoir plus dans tous les domaines :
histoire, religions, arts, sciences, politique,
économie, finances, salaires, sports, spectacles,
enseignement, transports, armée...

- **Un instrument de travail indispensable pour tout exposé.**
- **Une mémoire de secours.**
- **Une encyclopédie annuelle en prise directe avec l'actualité.**
- **Une banque d'informations à portée de la main.**
- **De quoi satisfaire toutes les curiosités.**

QUID 79 : 1664 pages - 100,00 F

